



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4259^e séance

Vendredi 19 janvier 2001, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jayakumar	(Singapour)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	Mme Sydnes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales
incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales
de maintien de la paix

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Souhaits de bienvenue au Ministre du développement international de la Norvège

Le Président (*parle en anglais*) : Je signale la présence à la table du Conseil du Ministre du développement international de la Norvège, Mme Anne Kristin Sydnes. Au nom du Conseil je lui souhaite la bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombant au Conseil de sécurité : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, du Costa Rica, de l'Inde, du Nigéria et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Heinbecker (Canada), M. Niehaus (Costa Rica), M. Sharma (Inde), M. Mbanefo (Nigéria) et M. Schori (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité est prêt à inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité est prêt à inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le docteur Piot à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : J'ai eu l'occasion de faire un exposé au Conseil de sécurité il y a moins d'un mois, lors de ses consultations privées, sur le sujet du VIH/sida et des opérations de maintien de la paix. Je suis reconnaissant d'avoir de nouveau aujourd'hui l'occasion de parler de cette question en séance publique.

Pour situer les choses dans leur contexte, les personnes de conscience ne sauraient méconnaître la tragédie effroyable du VIH/sida. Je suis moi-même stupéfait par certaines des estimations les plus récentes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'Organisation mondiale de la santé concernant cette épidémie, qu'il faut répéter. Il m'est pénible de me dire qu'environ 3 millions de personnes dans le monde sont mortes du sida l'an dernier et que 5,3 millions ont été infectées. Près de 22 millions de personnes sont mortes du sida depuis que l'épidémie a commencé, et l'Afrique en a enterré les trois quarts. Le continent pourrait finir par enterrer le tiers de ceux qui y ont aujourd'hui 15 ans, en raison du sida dans les pays où l'épidémie est la plus répandue. Le problème n'est évidemment pas limité à l'Afrique. On estime que plus de 36 millions de personnes dans le monde vivent aujourd'hui avec le VIH. Je saisis cette occasion, en tant qu'être humain, de joindre ma voix à celle du docteur Piot pour énoncer ses statistiques.

J'aimerais parler d'une question qui nous préoccupe tous vivement. Y a-t-il un lien entre le VIH/sida et le maintien de la paix? Y a-t-il un risque? En tant que Sous-Secrétaire adjoint aux opérations de maintien de la paix, la question que je dois me poser est de savoir : quelles incidences les effectifs de 38 000 ou même de 50 000 soldats de la paix, déployés mondialement, ont-ils sur cette épidémie qui a touché des dizaines de millions de personnes. Et que peut faire le Département des opérations de maintien de la paix peut-il faire pour contribuer à prévenir sa propagation?

La réalité est qu'un certain nombre de soldats de la paix, comme tout échantillon de personnes dans le monde, risquent d'être infectés par le virus VIH avant leur déploiement et que ce risque ne vise pas que ceux qui viennent de pays où la maladie est répandue.

Il est vrai également que certaines de nos missions de maintien de la paix, mais pas toutes, sont déployées dans des parties du monde où il y a une incidence de VIH/sida relativement élevée. En outre, il est vrai que certains soldats de la paix ont une activité sexuelle pendant leur mission pour l'ONU. Le fait qu'un tel comportement à risque a lieu est une question sur laquelle je reviendrai plus tard dans mes propos car elle est importante.

Ces quelques observations élémentaires ne devraient laisser de doute dans l'esprit de personne. Il est incontestable qu'il existe un risque pour les soldats de la paix de transmettre le VIH/sida, ou de le contracter, lorsqu'ils sont en mission. Il va sans dire que cela a déjà dû se produire. Quelle est l'étendue de ce risque? Nous n'avons pas encore les moyens de donner la mesure de ses occurrences ou de mesurer l'étendue du risque pour l'avenir. Il existe des règles ou des normes pour la recherche épidémiologique et la collecte de données médicales qui sont particulièrement importantes à suivre lorsque l'on traite de la question du VIH/sida. Mais il est difficile de collecter ces données avec justesse pour diverses raisons, et deux en particulier.

Tout d'abord, il existe, d'une manière générale, un manque de données fiables et complètes sur le VIH/sida là où les soldats de la paix sont déployés. La capacité des pays de collecter des données épidémiologiques sur le VIH/sida, pour autant qu'elle ait existé, peut être grandement diminuée par la guerre. Il existe donc, en général, un manque de données de référence qui permettraient de juger de l'incidence d'une opéra-

tion de maintien de la paix sur la prévalence du VIH/sida dans le lieu de déploiement. Le développement de capacités locales en cette matière est donc essentiel et je m'associe à l'appel lancé aux donateurs pour qu'ils augmentent leur assistance à cet effet.

Deuxièmement, nous ne disposons pas de données fiables sur la prévalence du VIH au sein des contingents. Ce sont les États Membres, et non pas l'ONU, qui sont responsables de la tenue des dossiers médicaux de leur contingent. Les gouvernements n'ont pas pour pratique de dire à l'ONU qu'un ou plusieurs membres de leur personnel ont contracté le VIH/sida en mission. Et même s'ils étaient disposés à le faire, il faudrait que les États Membres fassent passer l'examen du VIH à leur personnel avant le déploiement afin de savoir si l'infection a été contractée pendant la mission et non avant.

Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) en coopération avec l'ONUSIDA, se félicitera de toutes informations pouvant venir des États Membres qui nous aideraient à vérifier et mieux comprendre l'étendue du problème afin de mieux adapter notre stratégie de prévention en conséquence. Pour la collecte des données qui détermineront nos politiques et programmes futurs, il est évidemment essentiel de respecter la confidentialité des informations médicales des personnes.

Sur un aspect connexe, je dirai qu'il y a quelques jours seulement, le DOMP a présenté une proposition aux États Membres dans le contexte des discussions du Groupe de travail faisant suite à la phase V pour que l'ONU rembourse aux fournisseurs de contingents le coût de la réalisation des examens du VIH sur leur personnel avant le déploiement et à leur retour. Nous pensons que ce serait un investissement important et relativement mineur pour l'Organisation tout en reconnaissant que les États Membres conservent la prérogative d'appliquer leurs propres politiques d'examen. Cependant, nous recommandons vivement des mesures volontaires et confidentielles d'examen et de conseil.

Dans l'intervalle, même sans statistiques certaines, on ne saurait contester que le VIH/sida général est un problème de proportions massives et que les soldats de la paix n'en sont pas à l'abri.

Quels sont les défis immédiats et essentiels à relever? Même si l'on ne peut changer ce qui s'est déjà produit, la première chose à faire pour atténuer les risques futurs est de faire prendre conscience aux soldats

de la paix, et à ceux avec qui ils entrent en contact localement, des causes du VIH/sida et des moyens pour prévenir sa propagation.

La résolution historique et novatrice du Conseil de sécurité 1308 (2000) adoptée en juillet, l'an dernier, a d'ailleurs expressément reconnu l'importance d'intégrer les compétences en matière de prévention et de prise de conscience du VIH/sida dans la formation des personnels du maintien de la paix comme l'avait proposé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport du 20 mars 2000. Ces questions constituent déjà une partie importante de tous les programmes d'orientation et de formation organisés par l'ONU pour les soldats de la paix mais le ferme soutien du Conseil de sécurité et du Comité spécial n'a pu qu'inciter les États Membres à donner une plus grande priorité à cette question dans leur formation des soldats de la paix.

(l'orateur poursuit en français)

Que faire, face à ces défis? Comme je l'ai indiqué lors des consultations officieuses du Conseil, le 22 décembre dernier, le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix a développé un module de formation sur les questions médicales pour les formateurs nationaux de haut niveau. Ce module, qui s'intègre dans une session de formation plus large sur un ensemble de questions de maintien de la paix, dure généralement deux à trois jours et 80 % de la documentation porte sur la sensibilisation et la prévention. Depuis six mois, le Service a organisé trois sessions régionales de « formation des formateurs » respectivement au Zimbabwe, en Afrique du Sud et au Ghana. En outre, ces programmes ont été intégrés en un cours de maintien de la paix pour assistance aux droits de l'homme et assistance humanitaire, destiné aux officiers et aux formateurs de police civile. Il s'est tenu à Turin, en Italie, en novembre de l'an dernier. En 2001, nous prévoyons organiser des sessions en Asie, au Népal; en Afrique, au Kenya; en Europe, en Bosnie; et en Amérique latine, dans une ville qui reste à déterminer. Le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix, le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS) et l'Alliance civilo-militaire pour combattre le VIH/sida ont produit ensemble des publications qui sont distribuées à tous les participants aux sessions de « formation de formateurs ». Parmi elles ainsi produits

– je les cite en anglais puisque ce sont, pour la plupart, des documents en anglais

(l'orateur reprend en anglais)

Protect Yourself and Those you Care About, Against HIV/AIDS; Policy Guidelines on HIV/AIDS Prevention and control for Military Planners and Commanders; HIV Prevention and Behaviour Change in International Military Populations.

(l'orateur poursuit en français)

Le Groupe de la formation du Département des opérations de maintien de la paix a assuré un très large diffusion de ces publications, en particulier dans les missions de maintien de la paix, auprès des États Membres et dans les institutions de formation dans le monde entier. En outre, l'ONU s'efforce de compléter l'instruction que les personnels militaires ont pu recevoir pendant leur période de formation nationale en fournissant à chaque soldat un aide-mémoire au format poche. J'ai fait apporter dans la salle du Conseil un certain nombre d'exemplaires de ces documentations pour ceux qui souhaiteraient les consulter. Ces documents sont complétés par d'autres mesures pratiques. Par exemple, la mise à disposition sans difficultés pour les personnels des missions prophylactiques.

Pour faire en sorte que la documentation qui est fournie aux personnels du maintien de la paix soit la plus compréhensible possible et la plus accessible possible, le Département est maintenant en train de produire une carte au format poche avec les éléments factuels de base sur les codes de conduite, sur la sensibilisation au VIH/sida et sur les mesures de prévention nécessaires. Nous sommes à la recherche de financements pour pouvoir traduire et imprimer un tel document dans les langues des soldats qui servent dans les opérations de maintien de la paix.

Le mois dernier, le Groupe du soutien médical du Département des opérations de maintien de la paix, travaillant en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé, a préparé et fait distribuer à tout le personnel civil, un message de sensibilisation sur le VIH/sida pour commémorer la Journée internationale contre le sida. Ce message ne portait pas seulement sur la nécessité de sensibiliser le personnel au danger du virus, mais mettait l'accent sur l'importance de ne pas exclure ceux qui sont malheureusement infectés par le virus. Notre Groupe médical entend répéter ce message en 2001.

Le personnel civil des missions de maintien de la paix des Nations Unies reçoit des documents d'information détaillés sur la question du VIH/sida dans la période précédant son déploiement sur le terrain. Dans la mesure où une large partie du personnel rejoint sa mission sans passer par le siège de l'ONU à New York, la Division de l'administration et de la logistique des missions continue sa politique consistant à fournir et à organiser sur place dans les missions des réunions d'information, des stages de formation pour que le personnel soit sensibilisé à la question du VIH/sida. C'est dans ce cadre que le personnel reçoit à son arrivée sur le théâtre de la mission des brochures comme « *AIDS and HIV Infection: Information for United Nations Employees and Their Families* ».

Le personnel médical de l'ONU, déployé sur le terrain, reçoit des instructions détaillées sur les procédures médicales pour traiter les cas de maladies sexuellement transmissibles et pour répondre aux questions relatives au VIH/sida comme élément essentiel de cette formation. Le personnel médical suit à cet égard les directives contenues dans le manuel *Medical Support Manual for United Nations Peacekeeping Operations*, notamment les chapitres 5 et 6 qui portent une attention particulière au VIH/sida et questions connexes.

Que pouvons-nous faire de plus? Car nous voulons faire davantage.

En plus des différentes activités de formation qui sont organisées déjà depuis un certain temps, le Département des opérations de maintien de la paix a lancé un certain nombre d'initiatives nouvelles.

En outre, tous les budgets des missions qui sont nouvellement déployées comportent maintenant des dispositions pour la formation et des programmes d'éducation sur le VIH/sida. Le Département est en ce moment à la recherche de financements pour améliorer le système tel que nous le connaissons et que nous souhaitons étendre en vue de faciliter l'accès du personnel des missions aux traitements prophylactiques. Ce qui est fait depuis un certain temps et nous voudrions le faire sur une plus grande échelle dans l'avenir.

Le Groupe du soutien médical du Département des opérations de maintien de la paix a fait un certain nombre de propositions pour réviser le manuel sur les règles relatives au matériel appartenant aux contingents. Dans ces propositions, nous mettons l'accent sur la responsabilité des contingents nationaux pour mener

des campagnes d'information et de formation sur le VIH/sida durant la mission. Ces suggestions ont été incluses dans les documents de base qui font l'objet d'une étude par le Groupe de travail de la phase V sur le calcul des montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers, qui se réunit en ce moment à New York. Enfin, le Département a suggéré que toutes les unités médicales de niveaux II et III que nous déployons disposent de moyens adéquats pour procéder au dépistage et offrir des conseils, et aussi pour fournir les traitements appropriés en cas d'exposition percutanée pour les femmes victimes de violences sexuelles ou pour les professionnels de la santé qui auraient été accidentellement infectés.

Le Département des opérations de maintien de la paix a pris en compte les questions relatives au VIH/sida depuis déjà un certain temps, notamment grâce aux efforts de formation, mais je suis persuadé que le renforcement du Groupe du soutien médical du Département a aidé et aidera dans l'avenir à établir une approche encore plus systématique face à ces questions difficiles. À cet égard, l'effort que nous faisons pour pourvoir aux postes vacants dans ce département sera traité comme une priorité de la première importance.

Le Département est ainsi devenu un partenaire à part entière, au sein du système des Nations Unies, dans la lutte globale que nous menons contre la pandémie du VIH/sida. Il coordonne sur une base régulière ses efforts avec ceux de nos collègues du Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), notamment le docteur Piot ici présent. Le Département a ainsi participé très activement à la réunion « Expert Strategy Meeting » qui s'est récemment tenue en Suède et au cours de laquelle il a eu la satisfaction de voir que les propositions pour une action systématique face à la question du VIH/sida ont reçu le plein appui des experts participant à cette réunion.

Le responsable du Groupe du soutien médical du Département, qui se trouve assis derrière moi aujourd'hui, a été formellement désigné agent de coordination du Département pour les questions relatives au VIH/sida. Il participe au Groupe chargé d'élaborer des stratégies, qui comprend des représentants de ONUSIDA et du personnel du Département travaillant sur les questions humanitaires et de sexospécificité. Le Groupe du soutien médical et le Groupe de la formation du Département travaillent également en coopération étroite au sein du Département pour améliorer les

documents de formation qui sont mis à disposition, et nous sommes reconnaissants à cet égard de l'appui que nous recevons de ONUSIDA pour que ces documents tiennent compte des dernières recherches et des réflexions sur la meilleure manière de présenter ces questions au public.

Le Groupe du soutien médical a également pris l'initiative de lancer un projet visant à formuler une description de postes précise pour qu'il y ait dans chaque mission un agent de coordination des questions du VIH/sida. Cet agent de coordination fera partie intégrante des cellules de formation qui existent dans tous les quartiers généraux des missions et consacrera tous ses efforts à coordonner les actions de sensibilisation et de prévention concernant le VIH/sida avant, pendant et après les missions.

Enfin, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui annoncer avec le docteur Piot que le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA ont signé ce matin même un mémorandum d'accord qui institutionnalise et précise en l'étendant la relation de travail étroite qui existe entre nos deux organisations. Ce mémorandum d'accord réaffirme notre volonté de renforcer les programmes de sensibilisation au VIH/sida dans les missions de maintien de la paix, ceci dans le cadre de la stratégie globale qui est développée par ONUSIDA et avec son soutien technique, auquel je rends hommage et qui est pour nous essentiel.

Comment mesurer l'impact de nos efforts et que pouvons-nous faire de plus pour être encore plus efficaces? Il y a aujourd'hui, dans cette Organisation, un accord des États Membres sur l'importance des actions de sensibilisation à destination des personnels du maintien de la paix. Le Département des opérations de maintien de la paix, avec ONUSIDA et avec ses partenaires, s'est résolument engagé dans le combat contre le sida, mais dans la limite des ressources qui nous ont été accordées. Cela ne signifie pas que nous ne devons pas nous demander comment faire davantage. J'ai déjà dit qu'il faut encore faire beaucoup plus pour mesurer avec précision l'étendue du problème et pour quantifier ainsi l'impact de nos efforts.

En même temps, la question n'est pas seulement une question de recherche épidémiologique et d'analyse de données médicales. Les initiatives et les programmes de sensibilisation doivent, eux aussi, faire l'objet d'une évaluation. Qualitativement, il faut exa-

miner comment ils modifient le comportement de nos personnels sur le terrain.

Et même si c'est seulement une petite minorité de notre personnel sur le terrain qui continue à avoir des comportements à risque inacceptables, alors il est clair que nous avons échoué dans notre action de sensibilisation et que nous devons faire davantage dans ce domaine.

Nos programmes de sensibilisation et de formation ne doivent pas s'arrêter à la question du VIH/sida. Ces comportements accroissent aussi d'autres dangers, et il est clair que les relations sexuelles avec des prostituées sont des comportements inacceptables qui compromettent gravement l'image d'une opération de maintien de la paix dans la communauté où elle est déployée et sont une offense au peuple que nous sommes venus aider. Ils peuvent mettre en danger la crédibilité même d'un contingent voire d'une opération. Ils jettent une ombre dangereuse sur les efforts exemplaires de l'immense majorité des personnels des Nations Unies qui sont engagés dans la recherche de la paix.

À cet égard, ce n'est donc pas seulement la sensibilisation au VIH/sida qui est en jeu. C'est la sensibilisation à la responsabilité de tout le personnel du maintien de la paix pour l'image qu'il projette dans le pays où il est déployé, et pour l'image de l'Organisation des Nations Unies d'une manière générale. Ce n'est donc pas seulement la question du « *safe sex* », de pratiques sexuelles responsables, qui est en jeu, c'est le respect des êtres humains, qui est à la base de l'action des Nations Unies, qui est à la base des valeurs que l'Organisation et les États Membres défendent. C'est ceci qui est en jeu dans notre combat.

Les soldats du maintien de la paix doivent donc être continuellement rappelés à leurs responsabilités et aux conséquences possibles de leurs actions et de leurs comportements. C'est la raison pour laquelle je soutiens chaleureusement la discussion et la sensibilisation que le débat d'aujourd'hui permet, parce qu'il nous met en face d'une responsabilité essentielle de l'Organisation. J'ai l'intention de continuer les discussions avec les États Membres, y compris avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, pour élever les normes de comportement et de discipline que nous devons attendre de tous les personnels de maintien de la paix sur le terrain, qu'ils soient militaires, civils ou policiers.

Pour terminer, en termes généraux, nous devons continuer d'évaluer l'efficacité de tous nos programmes et activités, de réviser notre documentation, de l'améliorer pour qu'elle ait l'impact le plus grand.

Nous devons agir rapidement pour augmenter le personnel du Département dans les limites qui ont maintenant été autorisées par l'Assemblée générale. Dans le cadre de l'examen d'ensemble que nous allons entreprendre des activités du maintien de la paix, nous examinerons également les niveaux de personnel nécessaires pour les questions que je viens d'évoquer aujourd'hui.

Nous devons développer notre dialogue sur cette question avec tous les pays dans lesquels nous sommes déployés.

J'ai déjà écrit et j'écrirai encore à tous les Représentants spéciaux du Secrétaire général sur le terrain au sujet des relations entre le VIH/sida et le maintien de la paix, de façon à ce que nos personnels sur le terrain continuent à recevoir les meilleurs conseils du Siège sur cette question d'intérêt vital.

Enfin, je ne peux pas nier que la question du VIH/sida est un problème global aux proportions tragiques. Tout pas, toute mesure qui peut être prise pour traiter un aspect du problème est un pas dans la bonne direction. Et si le Département des opérations de maintien de la paix peut être une petite partie de la solution de cet immense problème, croyez-le bien, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au docteur Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Docteur Piot (*parle en anglais*) : Une année à peine vient de s'écouler depuis que le Conseil de sécurité a marqué l'histoire par son premier débat sur le sida, et me voici déjà devant vous, une troisième fois, pour en parler.

Pour quelqu'un qui est plongé à plein temps dans la politique et la pratique mondiales du sida, je peux vous dire que vos délibérations sur le sida ont été extrêmement utiles. On ne peut le surestimer. Le simple fait que la première instance au monde pour les problèmes de paix et de sécurité consacre son attention au sida représente un puissant signal.

Tout en reconnaissant la différence significative que le Conseil de sécurité a faite, je dois aussi rendre hommage au rôle de premier plan joué par l'Ambassadeur Richard Holbrooke. Je ne vois pas de meilleur testament à laisser au monde que d'avoir fait en sorte que le Conseil de sécurité des Nations Unies considère aujourd'hui le combat mondial contre le sida parmi ses thèmes importants. Je vous en remercie.

Le Conseil de sécurité a aidé à transformer la façon dont on voit le sida. Ce n'est que si nous comprenons que le sida est une question fondamentale de sécurité humaine que nous pouvons saisir la portée des destructions qu'il a causées, constater à quel point il a insidieusement exacerbé les conditions de pauvreté et de vulnérabilité, et comprendre les effets à long terme de son impact.

La détermination mondiale de s'attaquer au sida s'est notablement accrue au cours des six mois qui ont suivi la séance du Conseil du 17 juillet. De nombreux pays ont modifié leurs plans de lutte contre le sida, les ont recentrés sur la prise de décisions gouvernementale, et ont cherché des ressources et moyens nouveaux pour les diriger vers les collectivités locales. Au Sommet du Millénaire, de nombreux chefs d'État ou de gouvernement ont mis l'accent sur le sida. Des initiatives visant à placer le VIH au cœur du développement ont été prises lors du Sommet du G-8 à Okinawa, à la Commission européenne, et par nombre de donateurs bilatéraux. Les efforts régionaux se sont également intensifiés, en particulier aux Caraïbes sous les auspices de la Communauté des Caraïbes et avec l'engagement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est de convoquer un sommet sur le VIH en Asie du Sud-Est et avec un sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui doit se tenir en avril au Nigéria.

Le mois dernier, la Commission économique pour l'Afrique a reçu pour la deuxième fois le Forum africain du développement. Son thème, « Le sida : un défi sans précédent pour les leaders » a été appuyé par les sept chefs d'État ou de gouvernement qui y ont assisté, et par leur interaction avec des dirigeants de la société civile, notamment des malades du VIH/sida et des jeunes. Lors de cette réunion, Mme Graça Machel a souligné la nécessité d'agir vite, en affirmant que

« tout soutien international ... ne peut que s'ajouter à nos propres efforts et ce seront nos

propres efforts qui nous récompenseront dans cette lutte ».

Récemment, les nouveaux accords d'allègement de la dette ont représenté une occasion importante de libérer des ressources et d'intégrer le sida dans la planification nationale. Ils ont déjà permis la réorientation vers le sida en 2001 par certains pays parmi les plus pauvres de l'Afrique de 20 millions de dollars de plus provenant de leur propre budget.

Toutefois, une grande partie de l'ordre du jour consacré à la lutte contre le sida dans le monde reste inachevée, en particulier pour ce qui est des inégalités persistantes d'accès aux soins et aux traitements efficaces et même à des produits salvateurs tels que les préservatifs. L'an dernier, on a vu les gouvernements et l'industrie accepter de plus en plus la justification morale de la fixation de prix équitables : l'idée que les pays les plus pauvres devraient pouvoir acheter les médicaments essentiels à des prix plus bas que les pays riches. Mais la mise en place de mécanismes permettant cet accès équitable a été d'une lenteur extrême et inacceptable. N'oublions pas que les progrès des soins complets pour le VIH devront avancer simultanément sur plusieurs fronts.

Pendant ce temps, comme on l'a entendu, l'épidémie de VIH progresse. Dans le rapport publié le mois dernier pour la Journée mondiale du sida, nous avons estimé qu'il y avait eu l'année dernière 5,3 millions de nouvelles infections au VIH dans le monde et que plus de 3 millions de personnes étaient décédées des suites du sida – plus qu'en aucune autre année. C'est dans le contexte de cette situation mondiale que le Secrétaire de l'ONUSIDA et les coauteurs ont abordé la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

En janvier 2000, j'ai pris quatre engagements clés devant le Conseil de sécurité. Premièrement, d'intensifier le Partenariat international contre le sida en Afrique. Cet engagement a été tenu et son Cadre d'action, comportant des jalons spécifiques, a été largement adopté, notamment par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lomé en juillet dernier. Depuis 12 mois, une grande partie du travail d'ONUSIDA et des coparrains en Afrique a porté sur le développement de ce partenariat. Ce travail a abouti à son lancement officiel par le Secrétaire général Annan à Addis-Abeba lors du Forum africain du développement, où il a déclaré que :

« désormais dans toute l'Afrique ce sera le centre d'un nouvel esprit de coopération pour réagir face au sida ».

Le deuxième engagement que j'ai pris il y a un an a été d'avoir un suivi régulier avec le Conseil de sécurité. Me voici donc aujourd'hui. Cet engagement a été tenu, lors des réunions du Conseil de sécurité et dans les rapports que nous consacrons régulièrement au sida et à ses rapports avec le maintien de la paix et les activités humanitaires.

Le troisième engagement était d'intensifier la circulation de l'information sur les ripostes internationales contre l'épidémie. Nous l'avons tenu avec des données mises à jour sur l'épidémiologie et les ripostes contre l'épidémie, avec le projet de cartographie de la pandémie de sida et les réseaux de gestion de l'information pour l'Afrique de l'Ouest, l'Asie du Sud et du Sud-Est, et l'Amérique latine. Le mois dernier, lors du Forum africain du développement, nous avons publié un rapport ONUSIDA pays par pays qui expose tant l'impact du sida sur chaque pays d'Afrique que le renforcement des ripostes nationales. Nous étendons à présent ce travail à d'autres régions du monde.

Quatrièmement, j'ai entrepris d'élaborer des plans spécifiques pour aborder le VIH/sida dans les situations d'urgence et parmi les services en uniforme. L'Unité de coordination humanitaire de l'ONUSIDA, créée en juin 2000, a effectué, avec une participation importante des coparrains, des missions d'évaluation en Éthiopie, en Érythrée, au Timor oriental et au Burundi. Une mission en Sierra Leone aura lieu prochainement. Ces missions ont pour but d'évaluer sur place les facteurs spécifiques de risques en matière de VIH, de préparer des stratégies de prévention, et de former des formateurs en prévention et changement de comportement afin que les soldats de la paix puissent devenir des agents de changement et de prévention du VIH.

En juillet, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Mark Malloch-Brown et moi-même avons écrit aux coordonnateurs résidents des Nations Unies dans certains pays touchés par des conflits pour nous assurer que le VIH/sida – en tant que problème humanitaire et de sécurité – était inscrit en priorité à l'ordre du jour des organismes du système des Nations Unies dans ces pays.

Jean-Marie Guéhenno a fait allusion au fait qu'une réunion de stratégie destinée à examiner le sida

en tant que problème de sécurité s'est tenue en décembre à Stockholm, avec la participation des gouvernements, des représentants des forces armées, du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Le rapport et les recommandations émanant de la réunion circulent actuellement parmi les participants à la réunion et seront bientôt terminés.

Nous avons travaillé avec le Département des opérations de maintien de la paix, aux côtés de nos coparrains, notamment le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population pour nous concentrer sur le risque élevé de transmission du VIH dans les situations de conflit et les situations humanitaires. Le VIH a un impact sur les réfugiés, le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales et sur les communautés d'accueil. La prévention et le traitement du VIH sont donc des préoccupations fondamentales étant donné l'interaction de ces populations. Le fait de prévenir la propagation du VIH et d'assurer la disponibilité de soins adéquats est donc tout aussi important pour l'ensemble de ces populations.

Comme vous venez de l'apprendre, Jean-Marie Guéhenno et moi-même avons signé aujourd'hui un accord-cadre de coopération entre l'ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nous nous engageons ainsi à améliorer la capacité des forces de maintien de la paix de devenir des ambassadeurs et des acteurs de la prise de conscience et de la prévention de la transmission du VIH.

L'accord soutiendra notre travail en cours d'abord dans le domaine de la formation; en deuxième lieu, dans celui du développement de codes de conduite; en troisième lieu, par des consultations et un dépistage confidentiels volontaires; en quatrième lieu, par la coopération civile et militaire; en cinquième lieu, par les soins et le traitement du personnel touché; en sixième lieu, par la garantie d'une disponibilité ininterrompue de préservatifs masculins et féminins; et enfin, par la diffusion de meilleures pratiques. Sur le terrain, avec les représentants des populations locales et des organisations non gouvernementales, nous coopérerons afin de promouvoir des mesures durables pour prévenir la transmission du VIH.

Il incombe aux Nations Unies de fixer les normes les plus élevées possibles pour la conduite des troupes sous ses drapeaux. Tout doit être fait pour que les trou-

pes de maintien de la paix appliquent des codes de conduite appropriés et disposent des meilleurs moyens possibles pour se protéger et protéger les populations avec lesquelles elles sont en contact.

Le rôle du dépistage du VIH pour les opérations de maintien de la paix est une question complexe, et rien n'enflamme plus vite les débats sur le plan affectif. Voilà pourquoi, avec le Secrétaire général adjoint Guéhenno, nous avons décidé d'établir un groupe d'experts qui sera responsable d'analyser et de formuler une position complète sur la question du dépistage du VIH pour les forces de maintien de la paix et le personnel humanitaire.

La riposte mondiale contre le sida s'est accélérée l'an dernier. Elle doit encore se consolider cette année. Je suis profondément encouragé par l'attention soutenue que le Conseil accorde au problème.

Lorsque l'Assemblée générale tiendra sa session extraordinaire sur le sida en juin, tous les États Membres auront l'occasion de manifester leur adhésion à la lutte contre cette maladie. Cette session ne doit pas produire que de belles paroles; elle doit donner des résultats concrets.

Par conséquent, les engagements pris en 2001 doivent être réels: que des fonds réels soient déposés dans des comptes bancaires réels pour recueillir les 3 milliards de dollars réels qui manquent, uniquement pour répondre aux besoins les plus urgents de prévention et de soins de base en Afrique; qu'il y ait des réductions réelles dans le prix des médicaments pour les pays pauvres; qu'on ose réellement s'attaquer à l'opprobre et galvaniser l'action nationale contre le sida; que les personnes infectées par le VIH participent réellement aux décisions. Ce n'est que lorsque ces engagements se seront concrétisés que nous pourrons espérer répondre convenablement à la réalité de l'épidémie.

Le Président (*parle en anglais*): Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant des États-Unis. Avant de donner la parole à l'Ambassadeur Holbrooke, permettez-moi d'exprimer un sentiment qui, j'en suis sûr, est commun à tous ceux qui sont présents dans cette salle.

Nous savons tous que cette séance est la dernière à laquelle l'Ambassadeur Holbrooke assistera en sa qualité de Représentant permanent des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je crois qu'il

est approprié que cette dernière séance porte sur le VIH/sida, puisque l'Ambassadeur Holbrooke a brillamment contribué à sensibiliser la communauté internationale à cette question. Ce n'est là qu'une de ses nombreuses contributions à la communauté des Nations Unies. Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous ceux qui se trouvent dans cette salle en disant que son absence sera fortement ressentie aux Nations Unies. Sa période de service aux Nations Unies couronne une longue et brillante carrière diplomatique, avec notamment l'avènement historique de la paix dans les Balkans.

L'Ambassadeur Holbrooke est un vieil ami de Singapour et de la région de l'Asie du Sud-Est. Mon gouvernement n'oubliera pas sa contribution précieuse au renforcement de la stabilité en Asie du Sud-Est à un moment crucial de notre histoire, lorsqu'il était Secrétaire adjoint pour l'Asie et le Pacifique au sein de l'Administration Carter. Nous sommes heureux qu'il soit resté en contact avec nous pendant toutes ces années, et nous espérons qu'il le restera dans ses nouvelles fonctions.

Ceux qui vous connaissent, Ambassadeur Holbrooke, n'ont aucun doute que vous continuerez de jouer un rôle très important dans la vie politique et publique des États-Unis d'Amérique. Nos meilleurs vœux vous accompagnent, et nous n'avons aucun doute que vous réussirez dans votre nouvelle carrière.

Je demanderais aux membres du Conseil de se joindre à moi pour vous applaudir avant que vous ne preniez la parole.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis profondément ému par vos propos, Monsieur le Président, et je vous remercie non seulement pour eux, mais également pour avoir accepté de modifier votre programme afin de présider cette importante séance. Vous avez parlé avec justesse de mon respect et de mon affection pour Singapour, pays que j'ai visité pour la première fois en 1966, peu après son indépendance. C'est un pays pour lequel j'ai le plus grand respect, et qui est si bien représenté par mon vieil ami, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, que je connais depuis plus de 25 ans. Je suis très honoré de vous voir présider cette séance aujourd'hui, et de voir que le Ministre du développement international de la Norvège ainsi que d'autres de mes amis sont ici.

Je suis profondément honoré par la présence dans cette salle de tant d'amis, de ma famille, d'étudiants de

Columbia et Barnard, d'amis personnels et d'un si grand nombre de personnalités de la communauté de ceux qui s'intéressent au VIH/sida. Il s'agit notamment de Mercy Makhamele qui, beaucoup s'en souviendront, a été le héros de l'extraordinaire émission spéciale d'une heure d'Ed Bradley sur le sida qui a été diffusée l'année dernière; du docteur Mathilde Krim de l'American Foundation for AIDS Research; de Joshua Lederberg, l'éminent récipiendaire du prix Nobel de médecine; de mon grand ami le Sénateur Tim Wirth, actuel Président de la Fondation pour les Nations Unies, qui est assis derrière moi et qui porte la même cravate que Ted Turner, moi-même et d'autres; ainsi que bien d'autres de nos amis.

Il est vraiment juste que la dernière séance du Conseil de sécurité à laquelle je participe en tant qu'Ambassadeur des États-Unis porte sur cette question, car j'estime qu'il s'agit d'un domaine dans lequel les Nations Unies ont accompli de très grands progrès depuis un an. Je suis très heureux que nous ayons entendu deux déclarations très importantes du Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, et du docteur Piot, et je suis très reconnaissant qu'en l'absence de notre éminent Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, soit des nôtres.

Il s'agit de notre troisième séance publique sur le VIH/sida depuis un an. Il y a un peu plus d'un an, le 10 janvier 2000 pour être précis, le Vice-Président Gore a ouvert la première de ces séances, qui était également la première du nouveau millénaire et – après plus de 4 000 – la première séance du Conseil sur une question de santé. Je suis très heureux que le Conseil de sécurité ait participé à l'élargissement de la définition du terme «sécurité». Je sais que cela n'a pas toujours été facile, et je me souviens de la controverse qui a entouré cette première séance. Mon ami qui se trouve à ma droite, Sir Jeremy Greenstock, m'avait remis une note manuscrite pendant la séance qui disait ceci – et c'était un euphémisme bien britannique : «Je crois bien que c'est la première fois que le mot "préservatif" est prononcé à une séance du Conseil». À présent, nous l'employons couramment.

Nous avons d'abord débattu de la question de savoir si nous devons aborder ce problème, s'il s'agissait d'une menace à la sécurité, ou s'il appartenait vraiment au Conseil de sécurité de l'ONU, la plus haute instance internationale légitimant les interventions internationales à travers les frontières, de traiter de cette question. Je sais que de nombreux pays repré-

sentés dans cette salle, en remontant aux sources historiques des Nations Unies, avaient des doutes à ce sujet. Mais, je crois que nous devons tous réfléchir à l'année écoulée et, compte tenu des déclarations importantes faites par les deux orateurs précédents, nous dire que cela en valait la peine.

Pourquoi cela en valait-il la peine? Pour la raison la plus simple : il semble que maintenant, à mesure que le Conseil de sécurité poursuit son travail et que la coopération dont nous avons entendu parler aujourd'hui – coopération qui non seulement n'existait pas, mais n'était même pas envisagée jusqu'à tout récemment – continue, le Conseil fera véritablement ce qu'il est censé faire, à savoir sauver des vies.

Mais je ne me fais pas d'illusions. C'est une question difficile. Je sais que certains gouvernements, dont beaucoup ne siègent pas au Conseil de sécurité, estiment que cette question ne devrait relever que du Conseil économique et social. Je comprends ce point de vue, et je suis très profondément honoré qu'un si grand nombre de non-membres du Conseil assistent à cette séance aujourd'hui. Ce sont mes chers amis du corps diplomatique, et je m'adresserai à eux à titre personnel au terme de mon intervention sur le sida. Je suis très heureux qu'ils soient ici pour faire connaître leurs préoccupations.

Je tiens à aborder en particulier, comme je l'ai fait hier lors du débat sur le Kosovo, la question des pays fournisseurs de contingents. Je suis attaché à la transparence de nos débats, et je crois en une participation maximale aux travaux du Conseil, dans le cadre de ses règlements actuels, des pays autres que les 15 membres. Nous avons également recommandé une révision de la structure du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil deviendra plus représentatif. Il s'agit d'une question difficile, mais entre-temps, jusqu'à ce que cela soit fait, je me réjouis qu'un si grand nombre de nos collègues soient ici aujourd'hui pour tirer des enseignements, échanger des vues et nous faire part de leurs commentaires.

Au moment où je quitte ce Conseil – après avoir travaillé avec ses membres jour et nuit sur les crises du Moyen-Orient, du Kosovo, de Bosnie, du Timor oriental, de Sierra Leone, du Congo, d'Éthiopie et d'Érythrée, ainsi que de l'Iraq – il est évident que, si effroyables que soient ces conflits et si urgente que soit la nécessité de les régler, la question commune à toutes ces crises est celle dont nous allons parler aujourd'hui.

J'ai dit ailleurs que c'est le problème le plus important et le plus grave du monde actuel, et on me pose souvent des questions à ce sujet. Je le dis parce que tous les autres sont des problèmes concrets qui peuvent être résolus et qui le seront. Mais, si nous ne nous attaquons pas au problème du sida, il nous hantera à jamais.

En raison de la longue période d'incubation de la maladie, en raison de l'opprobre qui l'accompagne et de la façon dont elle se propage, cette maladie va tuer plus de personnes et miner plus de sociétés que les pires conflits dont nous traitons ici. Je remercie tous mes collègues du Conseil de sécurité d'avoir ouvert le débat au Conseil sur cette question et je les exhorte à continuer.

Je suis entré en contact direct pour la première fois avec cette question du lien entre les soldats de la paix et le sida lorsque je me trouvais au Cambodge en 1992. Mon fils, qui est assis derrière l'Ambassadeur Cunningham, m'a remis une note que je vais vous lire en partie parce qu'il veut avoir le mérite de cette séance. Il me dit :

« Papa, rappelle-toi au Cambodge lorsque pour la première fois, j'ai porté à ton attention cette très importante question des soldats de la paix qui répandent le sida ».

Donc, j'ai remercié mon fils d'avoir convoqué cette séance. En fait, nous avons vu effectivement en 1992 la question dont nous débattons. J'avais alors écrit une lettre au Secrétaire général adjoint Yasushi Akashi pour lui dire que ce serait la plus cruelle des ironies si ceux qui venaient au Cambodge pour mettre fin à la guerre répandaient une maladie encore plus mortelle. Enfin, huit ans après, nous commençons à faire quelque chose à ce sujet.

Je ne peux pas dire que nous sommes en train de gagner cette guerre, mais j'ai entendu plusieurs choses positives ce matin et je tiens à les relever parce que, comme le Secrétaire général adjoint le sait, j'aurai aussi des critiques à formuler dans un moment. J'espère que nous avons tous écouté les déclarations très importantes concernant le mémorandum conjoint, les conférences que vous allez organiser, la rubrique spéciale du budget des opérations de maintien de la paix. Je souligne que ce ne devrait pas être une question relevant de contributions volontaires, mais qu'elle devrait plutôt faire partie intégrante du budget ordinaire. Je crois que l'idée des cartes individuelles que porteraient sur la poitrine les soldats de la paix est une idée

excellente. Je pense qu'il est essentiel de créer un centre de liaison au siège du Département des opérations de maintien de la paix. Et je trouve très satisfaisants les signes de coopération.

Je rappelle à nos hôtes que lorsque nous nous sommes réunis, il y a un mois, sur cette question en séance privée, aucun représentant d'ONUSIDA n'était présent. Je m'étais plaint vivement de l'absence d'ONUSIDA et du fait que la séance était privée. Il me semblait que le monde entier et les autres nations et ambassadeurs auraient dû être présents. Tous les autres ambassadeurs qui sont dans cette salle ont souscrit à cet appel, et c'est pourquoi nous sommes réunis aujourd'hui en séance publique. Il y a un mois seulement, nous n'étions pas en mesure de tenir cette séance en public. La transparence est la seule façon de faire face à cette maladie en raison de son caractère unique et de la façon dont elle se répand.

Je voudrais aussi attirer l'attention des membres sur le fait que le nouveau Secrétaire d'État Colin Powell, qui va entrer en fonctions demain, a parlé de cette question en des termes très forts lors de son audition de confirmation, avant-hier. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un sujet connexe, à savoir le fait qu'il a très fermement entériné l'effort de réforme des Nations Unies et s'est engagé à poursuivre cet effort et également à améliorer l'appui financier des États-Unis aux Nations Unies.

Je voudrais maintenant parler de la résolution 1308 (2000), que nous sommes ici pour examiner. J'espère que le numéro 1308 va devenir aussi fameux pour les partisans des Nations Unies et ceux qui s'intéressent à cette question que d'autres numéros célèbres de résolutions dans l'histoire du Conseil de sécurité – 242, probablement la plus connue, et 338 sur le Moyen-Orient, 1244 sur le Kosovo et 1284 sur l'Iraq. La résolution 1308 (2000) devrait être tout aussi bien connue et devrait être pleinement appliquée. Elle ne devrait pas manquer la fin du processus, mais seulement la pierre d'angle pour de nouveaux efforts.

J'ai été encouragé par vos remarques, Docteur Piot et Secrétaire général adjoint Guéhenno, parce que vous avez tous deux reconnu le caractère mortel de cette maladie. Comme je l'ai dit il y a un moment, c'est l'une des ironies les plus cruelles des Nations Unies que, chaque fois que nous votons une opération de maintien de la paix, nous contribuons sans le vouloir à répandre une maladie mortelle. Cela ne doit pas être

nécessairement le cas, mais c'est une question compliquée. Dans la structure actuelle de l'ONU évidemment, chaque pays fournisseur de contingents définit lui-même ses normes de dépistage et de traitement. Certains pays comme le mien et comme d'autres – et je les en félicite – n'envoient pas un soldat à l'étranger s'il n'a pas subi un test de dépistage et, s'il est séropositif, il n'est pas envoyé à l'étranger mais reçoit un traitement. Mais d'autres pays, qui ne disposent pas des mêmes ressources que nous, ne font pas ces tests de dépistage, soit parce qu'ils considèrent que, du point de vue social ou culturel, c'est inacceptable, soit en raison du coût, soit – et je dois le dire honnêtement – parce que le taux d'infection est si élevé qu'ils ne veulent pas faire savoir qu'ils ne seront pas en mesure de déployer une force de maintien de la paix.

Évidemment, tous ceux d'entre nous qui ont voyagé en Afrique ou dans d'autres parties du monde où cette maladie exerce des ravages, comme je l'ai fait avec ma femme Kati l'an dernier, ont pu voir l'opprobre qui pèse sur les séropositifs. Je tiens à dire à mes amis des pays qui ont été durement touchés que je ne cherche pas ici à dire que les États-Unis en savent plus que d'autres pays. Tous les Américains présents dans cette salle se rappellent très bien l'époque où l'opprobre dans ce pays était aussi fort que dans d'autres pays. Même avec l'avantage d'une communication instantanée et avec le sentiment que nous sommes éclairés, et je dis « le sentiment » parce que je crois que nous n'étions pas éclairés aux États-Unis sur cette question – je me rappelle très bien, et je crois que tous les Américains dans cette salle se la rappellent aussi, l'époque où l'on craignait qu'une poignée de main ne transmette le sida. Tel était le niveau d'ignorance aux États-Unis. Donc, lorsqu'on parle d'opprobre et d'effacement de cet opprobre, je tiens à insister sur le fait qu'il ne faut absolument pas interpréter rien de ce que je dis comme présumant une quelconque supériorité culturelle. Les États-Unis ont affronté ce problème avec retard, et c'est un problème qui nous crée encore des difficultés.

Évidemment nous parlons ici de maintien de la paix, mais on ne saurait trop souligner que ce n'est là qu'une toute petite fraction du problème mondial. Et en parlant de cela, j'espère que nous parlons également de la question plus générale.

La solution de compromis qui a été élaborée dans la résolution 1308 (2000) est que le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(DOMP) allait faire un travail énergique et direct d'éducation. Je salue vos efforts et je salue ce nouvel accord, mais ici, je dois être franc. Je dois dire des choses qui ne seront pas tout à fait agréables aux gens de ce Département. Je le dis avec beaucoup de réticence parce que, comme vous le savez tous, la Mission des États-Unis, durant les 17 mois où j'ai été Ambassadeur, a travaillé sans fin pour renforcer ce département – cela a été notre thème central et le plus fort. Parce que j'ai le plus grand respect personnel pour Jean-Marie Guéhenno et son équipe; parce que je soutiens pleinement le rapport Brahimi et le plan d'application de la Vice-Secrétaire générale Fréchette – qui, j'espère, aboutira cette année – et parce que personne n'a besoin de plus de ressources en personnel que le DOMP, qui ne dispose qu'à peine de 400 personnes pour faire face aux crises du monde entier, et qui manque d'effectifs pour des problèmes extrêmement urgents tels que le Congo, la Sierra Leone, le Timor oriental, le Liban et le Kosovo. Il est vraiment difficile d'ajouter cette nouvelle charge. Je sais que le Département manque d'effectifs et je sais que la perte de personnel fourni à titre gracieux a rendu les choses encore plus difficiles. La fourniture de ressources au DOMP a été une croisade que j'ai menée personnellement. Je ne voudrais pas terminer ici mon mandat sans rendre un très vibrant hommage à une organisation que j'admire et qui a subi des pressions intenses.

Mais, très franchement, malgré ce que nous avons entendu aujourd'hui, je ne suis toujours pas satisfait. Le mandat du DOMP est clair aux termes de la résolution 1308 (2000), et je souhaite en donner lecture. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande

« de nouvelles mesures pour former le personnel des opérations de maintien de la paix aux questions en rapport avec la prévention de la propagation du VIH/sida et de continuer d'encourager la formation de l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix avant son déploiement comme sur le terrain ». (*par. 3*)

Jusqu'à aujourd'hui, j'étais disposé à dire que rien n'avait été fait pour appliquer cette résolution 1308 (2000), mais compte tenu de ce qu'ont dit les deux précédents orateurs, je suis maintenant disposé à concéder qu'un commencement est visible. Mais il y a six mois que la résolution a été adoptée. Jusqu'à aujourd'hui, la réponse a été un « non » catégorique.

Je dois communiquer au Conseil l'un des exemples. Mon ami Jean-Marie Guéhenno l'a cité, et je dois donc le citer à mon tour – il s'agit de deux livres qui ont été distribués. Je les ai lus très attentivement, et je vous demanderais instamment de les lire et de me dire si vous pensez que ces livres sont utilisables ou non par les soldats affectés au maintien de la paix.

D'abord, ils ont été rédigés il y a cinq ans. Aucun ne mentionne la résolution 1308 (2000). Deuxièmement, il faudrait une loupe pour trouver une référence à l'impact du sida sur les sujets touchés. À la page 10, en caractères minuscules, il est indiqué – c'est la seule mention qui en soit faite – que tous les séropositifs finissent par mourir. Eh bien, merci. Pourquoi n'est-ce pas indiqué sur la couverture? Et ces livres sont très explicites sur le plan sexuel. Je ne parle pas ici d'euphémismes. Les livres sont très clairs quant aux voies de transmission du sida, mais ils ne sont pas faciles à utiliser par le soldat ordinaire sur le terrain s'il n'est pas diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'une grande école. Ces livres sont techniques, ils sont verbeux, ils ne sont pas clairs et ils sont dépassés. Je ne crois pas non plus que le livre concernant les directives pour les planificateurs militaires des Nations Unies soit utilisable. Et, encore une fois, ces ouvrages datent d'il y a cinq ans, ils ont été réédités avec une légère refonte, mais ils ne mentionnent même pas la résolution 1308 (2000). Ainsi, les commandants des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne savent pas, du moins à la lecture de ces livres, que c'est une responsabilité obligatoire prescrite par le Conseil de sécurité.

Alors, je dis les choses sans ambages parce que des vies humaines sont en jeu. Je sais que ces livres peuvent être réécrits, qu'ils peuvent être rendus plus clairs et qu'ils peuvent être rendus plus utiles pour les hommes de troupe sur le terrain.

Deuxième observation : Le Sous-Secrétaire général a parlé des responsabilités à donner au Groupe de soutien médical du Département des Opérations de maintien de la paix, dont le chef est actuellement assis derrière Jean-Marie Guéhenno. Je le félicite, mais à ce qu'il me semble, le Groupe de soutien médical est responsable de toutes les questions médicales. Je crois également que sur cinq postes disponibles – un nombre insuffisant – il n'y en a que deux qui sont pourvus, et qu'il y a donc trois postes vacants sur un total de cinq dans ce service. Je pense qu'il faut demander au Département des opérations de maintien de la paix non

seulement de pourvoir à ces postes vacants, mais aussi de créer un bureau qui s'occupe spécifiquement de cette question, compte tenu du mandat qui lui a été donné par le Conseil de sécurité.

Encore une fois, je dis cela non pas dans un esprit d'hostilité, mais à titre d'exhortation, comme un entraîneur qui, à la mi-temps dit à son équipe « Nous avons fait des progrès; mais nous devons faire mieux ».

Nous dépensons des milliards de dollars pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous dépensons des millions de dollars pour protéger les soldats affectés au maintien de la paix des attaques terroristes et des forces hostiles. Mais je ne crois pas que nous ayons dépensé ne serait-ce que 500 000 dollars pour les protéger du VIH/sida. Je ne connais pas le chiffre exact parce que nous n'avons pas été en mesure de l'obtenir, mais il est insignifiant.

Je voudrais faire quelques brèves suggestions. Tout d'abord, au sujet du personnel, j'ai déjà dit que j'espérais que le Département serait pleinement pourvu en effectifs et qu'une unité séparée serait créée. Deuxièmement, la question la plus difficile d'entre toutes – le dépistage. Ce que le docteur Piot a dit ce matin est très encourageant. Aucune question n'est plus difficile pour les États Membres de l'ONU, et, en particulier, pour les pays fournisseurs de contingents – des pays qui rendent un service important et indispensable à l'ONU. Je salue les pays fournisseurs de contingents. Je me rends compte que le coût du dépistage est réel, et que le coût du traitement, qui devrait être offert à tous ceux qui ont subi le test de dépistage, est prohibitif dans les circonstances actuelles.

Nous aimerions proposer que le Département des Opérations de maintien de la paix intègre le coût du dépistage du VIH, avant et après le déploiement, aux coûts des opérations de maintien de la paix, pour que les pays fournisseurs de contingents n'aient pas à assumer ce coût séparément. Ce devrait être une rubrique standard dans le budget des opérations de maintien de la paix. Le budget s'en trouvera augmenté, mais c'est si important que je ne peux pas imaginer que l'on ne considère pas approprié de le faire.

Je crois savoir que des technologies de dépistage qui arriveront bientôt sur le marché sont fiables à 99,9 % et vont coûter moins de trois dollars.

Le problème posé par les soldats du maintien de la paix, en tant que vecteurs du VIH, n'est pas seule-

ment et principalement la charge du Département des Opérations de maintien de la paix, mais le Département doit s'engager davantage. Il incombe aux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix de prendre en charge la responsabilité de la prévention, du dépistage, de l'identification, du conseil et de l'éducation.

La résolution 1308 (2000) demande aux pays fournisseurs de contingents de mettre au point des stratégies efficaces en matière de VIH/sida, et portant sur l'éducation, la prévention, le dépistage volontaire et confidentiel, le conseil et le traitement du personnel.

Le Département de la Défense des États-Unis a reçu pour la première fois l'année dernière – dans le cadre de l'exercice fiscal en cours – un montant supplémentaire de 10 millions de dollars du Congrès pour aider d'autres nations à entreprendre cette tâche. Dix millions de dollars ne sont pas une grosse somme, mais peuvent dans ce domaine particulier se révéler très utiles et ainsi, pour la première fois, le Département de la Défense des États-Unis accompagne l'effort consenti pour aider les militaires d'autres nations. Je m'en félicite. J'ai collaboré directement avec le Secrétaire de la Défense Cohen et le Congrès afin d'obtenir ces 10 millions de dollars, et j'espère que ce crédit sera reconduit dans le prochain budget qu'adoptera le nouveau Gouvernement.

J'aimerais conclure ce volet sur le sida en réaffirmant simplement ce que j'ai dit au début. Je suis honoré d'avoir participé à cet effort. Je suis profondément touché par les paroles prononcées par le docteur Piot et par le Ministre des affaires étrangères de Singapour. Je me sens très honoré par la plaque que vous m'avez remise ce matin, et j'espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le sida, qui aura lieu du 25 au 27 juin, sera couronnée de succès, et ne se limitera pas seulement à la partie « opérations de maintien de la paix », mais s'attaquera au problème au niveau mondial.

Mes observations et mes critiques devraient être interprétées, et tous ceux qui ont collaboré avec moi au cours des 17 derniers mois le savent, non pas comme des paroles hostiles, mais comme une volonté de vous encourager à faire davantage.

Je crois qu'il est juste que je termine cette part de mes observations en citant les paroles de mon grand ami, Kofi Annan, qui à mon sens est le plus brillant Secrétaire général de l'histoire des Nations Unies. Je

dois dire entre parenthèses que c'est Kofi Annan qui été le premier à proposer que je consacre du temps à cette question dans mes fonctions. Notre Secrétaire général a dit :

« Nous savons que nous sommes intervenus trop tard dans cette tragédie. Je sais, en tant que Secrétaire général des Nations Unies, que la réponse a été d'une lenteur accablante dans la communauté multilatérale. Mais nous sommes enfin galvanisés. Nous devons faire comprendre partout que le problème est loin d'être résolu. Il ne s'agit pas seulement de quelques pays étrangers très éloignés. C'est une menace qui pèse sur toute une génération; c'est une menace qui pèse sur toute une civilisation. »

Je voudrais maintenant conclure en faisant quelques observations personnelles sur l'ONU, sur le Conseil de sécurité et sur les 17 mois que j'ai passés dans cette fonction.

Tout d'abord, je voudrais commencer par remercier tous mes collègues du Conseil de sécurité, mes amis au Secrétariat international et mes collègues diplomates. Les fonctionnaires internationaux du Secrétariat qui travaillent si dur pour Kofi Annan et Louise Fréchette ont aussi subi de ma part les plus fortes pressions et de temps à autre une critique, y compris ce matin. Cela fait partie de mon travail. Mon travail a consisté à vous encourager à faire davantage. Mais je suis toujours conscient du fait que beaucoup d'entre vous sont surchargés de travail et que vous manquez d'effectifs, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix, et j'admire et apprécie votre excellent travail. Ceci est particulièrement vrai du personnel qui s'occupe des réfugiés et du personnel affecté au maintien de la paix, du personnel d'ONUSIDA, du Programme alimentaire mondial et de toutes les institutions spécialisées que nous avons vues à l'oeuvre dans des lieux aussi difficiles que Kupang au Timor occidental, et Atambua, où trois courageux fonctionnaires du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont été massacrés l'année dernière, dont l'un était américain; cela est vrai des personnes courageuses qui vivent entre autres lieux à Luanda, dans des conditions intolérables qu'elles ne sont pas obligées d'accepter; mais elles sont là parce qu'elles croient à leur travail – cela est vrai aussi de tous ceux qui ont travaillé pour les Nations Unies dans le monde entier. C'est ce que nous devons soutenir ici, et il n'y a pas de cause plus noble.

Deuxièmement, je voudrais me tourner vers mes amis du corps diplomatique qui sont sur les sièges rouges. Je l'ai déjà dit en public, et je le répète aujourd'hui, en 38 années passées au Gouvernement et ailleurs, je vois ici le corps diplomatique le meilleur professionnellement avec lequel j'ai eu à collaborer. Il y a ici davantage de diplomates de classe mondiale, des professionnels au meilleur sens du terme autour de cette table dans ce groupe que je ne saurais nommer et certains ne sont pas présents aujourd'hui. La qualité de ces diplomates est extraordinaire et leur attachement à notre cause, extraordinaire.

Je comprends bien pourquoi bien souvent, nous avons eu des opinions différentes sur certaines questions. On ne cesse de me dire « Qu'est-ce qui ne va pas avec l'ONU? », et je leur dis « de quelle ONU parlez-vous? L'ONU, c'est 189 Membres et chaque ambassadeur représente les intérêts de son pays. La « volonté collective de l'humanité » est une belle formule mais elle n'a aucun sens lorsqu'on se heurte aux complexités des problèmes que nous avons à traiter ici.

Vous avez tous représenté vos pays respectifs avec brio. Dans un sens, mon admiration s'adresse surtout aux ambassadeurs avec lesquels j'ai eu le plus de différends sérieux. J'admire le talent et la générosité avec lesquels ils ont mené ces batailles, perdues ou gagnées, puis ont entamé d'autres luttes en tant qu'amis et collègues. Il n'y a pas un seul pays au Conseil de sécurité qui n'ait eu de divergences avec les États-Unis sur une question majeure quelconque depuis 17 mois. En fait, depuis 24 heures, nous avons discuté d'une question sur laquelle les États-Unis étaient complètement isolés et mes amis à ma gauche et à ma droite, le Bangladesh et le Royaume-Uni, nous ont martelés mais comme nous sommes des gens très raisonnables, nous avons cédé.

Nous avons tous des divergences; c'est pour cela que nous sommes ici. Un esprit d'ouverture à l'ONU, davantage de transparence et de souplesse, une volonté de faire passer les résultats avant les procédures, tout cela compte. Mon principal grief contre cette organisation est justement la prédominance des procédures sur les résultats. L'ONU possède son propre jargon, nous le savons tous. « Permanent » signifie « temporaire » comme pour mon poste. « Temporaire » veut dire « permanent » comme la participation d'Israël dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Lorsqu'on me dit que c'est une question de principe, je comprends toujours que c'est une question de procé-

dure. C'est la manière dont fonctionne l'ONU. Mais si le résultat primait sur la procédure, nous pourrions faire encore plus. C'est ce que nous venons de faire ... Il y avait une procédure qui ne nous permettait pas de traiter les questions de santé au Conseil de sécurité; nous avons effectué une percée et maintenant, nous avons une discussion productive qui va sauver des vies. Nous pourrions faire de même pour bien d'autres questions.

Je tiens donc à remercier le corps diplomatique; c'est une communauté exceptionnelle. J'apprécie vivement votre amitié, de même que ma femme, Kati. Nous tenons d'ailleurs à faire une déclaration publique : nous avons vécu à New York avant que j'aie ce poste; nous resterons à New York. Nous sommes des New-Yorkais et espérons vous voir tous et entretenir nos amitiés.

Je tiens également à dire au Secrétaire général – et j'espère que la Vice-Secrétaire générale le lui transmettra – que j'ai eu le plus grand honneur et le plus grand privilège, non seulement d'appeler Kofi Annan mon ami mais de travailler sous sa conduite, ainsi que sous celle de la Vice-Secrétaire générale et de ses collègues. Kofi Annan est indéniablement le meilleur Secrétaire général que l'Organisation ait connu et je suis sûr d'exprimer les sentiments de chacun de nous, je l'espère, en demandant qu'elle le remercie en mon nom pour les efforts inlassables qu'il a déployés au nom des nécessiteux, des affamés et des oubliés de ce monde.

Représenter une nation à l'ONU est une immense responsabilité qui ne doit pas être prise à la légère. Ce que nous faisons est important mais ce que nous ne faisons pas – ce que nous manquons de faire – peut l'être aussi. Nous sommes constamment confrontés à des questions qui défient notre conscience collective, des questions de guerre ou de paix, de vie ou de mort. Nous sommes confrontés quotidiennement à des questions aussi dures et graves qu'inimaginables : l'épuration ethnique, les crimes de guerre, les génocides. Des questions cruelles qui requièrent non seulement notre attention mais aussi des réponses de notre part. Nous avons régulièrement eu à faire face à ces questions pendant ma présence ici, au Timor oriental, au Kosovo, en Sierra Leone, dans la corne de l'Afrique, au Congo, au Moyen-Orient et ailleurs. Le Conseil continuera à attaquer ces questions après mon départ. Nous avons traité ces questions, et avons ajouté à l'ordre du jour le sida ainsi que le terrorisme interna-

tional. Les résultats ne sont ni parfaits ni surtout, complets mais je crois que des progrès ont été accomplis. Encore une fois, être ambassadeur au Conseil de sécurité est non seulement un honneur, mais aussi une responsabilité et parfois un fardeau. Mais j'ai été heureux de le partager avec vous tous et avec vos éminents prédécesseurs qui ont participé aux discussions dans cette salle historique où l'on écrit maintenant l'histoire depuis plus d'un demi-siècle.

Au cours des événements auxquels nous avons fait face, certains ont pu être irrités, même offensés, par ma persistance sur certaines questions. Mais je sais que vous comprenez tous que, comme dans le film *Le Parrain*, il n'y avait rien de personnel. Nous avons insisté par conviction. Nous avons accepté le compromis lorsque nous ne pouvions pas gagner. Nous avons formé des coalitions parfois singulières. Nous respectons l'Organisation et la souveraineté de toutes les nations représentées ici. Je suis touché par votre amitié. Mais nous devons nous rappeler que nous ne sommes pas ici pour nous représenter nous-mêmes, pas plus que nous ne devons uniquement représenter les gouvernements qui nous donnent des instructions. Nous sommes ici pour donner corps, ou tout au moins essayer, aux espoirs et aux rêves de milliards de personnes qui tournent leur regard vers l'ONU, comme moi-même étant enfant en y voyant une lumière d'espoir. J'ai conservé cette foi.

J'ai demandé à ma mère de venir ici aujourd'hui parce que c'est elle qui m'a emmené dans ce bâtiment il y a plus de 50 ans lorsqu'il était en construction et représentait un immense espoir pour la population du monde. J'espère qu'elle comprendra que, même si nous n'avons pas concrétisé tous les rêves qu'elle ou que mon père avait, nous avons fait du bon travail. Je crois que l'ONU est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était, il y a deux ans. Je crois, et c'est encore plus important, que le soutien des États-Unis à l'ONU est beaucoup plus fort comme ont pu le constater ceux qui ont eu la générosité d'accepter de venir à Washington avec moi il y a 10 jours pour assister aux auditions devant la Commission des affaires étrangères du Sénat. Je crois que l'avenir sera encore plus radieux pour l'ONU si vous persévérez.

Je vous remercie. Votre tâche – notre tâche – n'est pas finie. Je pars avec de grands espoirs et la certitude que vous la poursuivrez.

Mme Sydnès (Norvège) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, présider nos travaux. Je voudrais m'associer à l'hommage que vous avez rendu à l'Ambassadeur Holbrooke. La Norvège apprécie le dévouement de l'Ambassadeur Holbrooke sur le sida et d'autres questions cruciales. Son allocution d'adieu témoigne de sa contribution d'ambassadeur à l'ONU. Tous nos vœux de succès l'accompagnent dans sa carrière future.

Le sida est un problème mondial mais c'est l'Afrique qui a été touchée le plus durement. Il y a un an il était pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'était là une manière cruciale de reconnaître l'importance de l'épidémie du VIH/sida pour la paix et la sécurité, en particulier en Afrique. En recentrant cette question aujourd'hui, nous montrons notre attachement commun à la lutte contre le sida, question de sécurité commune – menace contre l'humanité. En tant que Ministre du développement international, je suis très heureuse de pouvoir m'adresser au Conseil sur cette question importante. Ce faisant, je rends hommage à l'Ambassadeur Holbrooke pour sa vision et sa direction.

Au Forum africain du développement, à Addis-Abeba en décembre, les dirigeants politiques africains ont demandé que la pandémie du VIH/sida se heurte à la même vigueur et donne lieu à la même mobilisation de ressources humaines et financières que dans le cas d'une menace militaire à la paix et la stabilité. Nous partageons ce sentiment d'urgence et nous félicitons de cet engagement.

En Afrique, la pandémie du sida est plus dévastatrice que la guerre et fait dix fois plus de victimes que les conflits. Dans un nombre croissant de pays, le sida est vraiment une question de sécurité nationale. Parce qu'il appauvrit le capital humain, il a un effet déstabilisateur. Imaginez l'impact que peut avoir un pourcentage élevé d'orphelins sur la stabilité à long terme d'une société!

Le sida a des effets dévastateurs sur le tissu social de la société. Les troubles sociaux sont un terrain fertile de conflit. Les conflits engendrent les troubles civils et les guerres. Les conflits armés, à leur tour, accélèrent la propagation du sida. La guerre et le sida menacent ensemble de défaire, dans de nombreux pays en développement, des décennies de progrès économique et social. Nous devons rompre ce cercle vicieux.

Je voudrais remercier Peter Piot et Jean-Marie Guéhenno de leurs excellents exposés sur l'action menée par le système des Nations Unies depuis un an, en particulier pour le suivi de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. La Norvège se félicite de l'accord-cadre de coopération, signé ce matin entre le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix, qui porte sur la prévention du VIH/sida et les soins durant les opérations de maintien de la paix. Renforcer les capacités des soldats de la paix pour qu'ils deviennent les défenseurs et acteurs de la campagne d'information et de prévention de la propagation du VIH/sida est une tâche importante.

Nous avons besoin d'une stratégie globale pour favoriser un comportement sexuel responsable et pour répondre à l'impact du VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix. Le personnel doit respecter le code de conduite des soldats de la paix, mais des mesures préventives vigoureuses sont également nécessaires.

Le dépistage n'est pas une panacée. Néanmoins, il peut réduire les risques d'exposition au VIH. Nous recommandons qu'on offre à tout le personnel des opérations de maintien de la paix des conseils volontaires et confidentiels et un dépistage, avant et après déploiement. C'est déjà une pratique établie en Norvège. Les conseils doivent être détaillés, francs et adaptés aux situations et sensibilités locales.

Toute opération de maintien de la paix devrait disposer d'un agent de liaison pour le VIH/sida. Les coordonnateurs résidents doivent veiller à ce que le personnel des dispensaires de l'ONU reçoive une formation régulière portant sur tous les aspects de la prévention du VIH/sida sous la conduite de membres désignés du personnel. Des préservatifs féminins et masculins devraient être fournis gratuitement dans tous les locaux de l'ONU.

L'arrivée des contingents et du personnel est un facteur qui peut également accroître les risques d'exploitation sexuelle et du trafic sexuel. Les fillettes, du fait de leur incapacité à se protéger face à la violence sexuelle et aux maladies sexuellement transmissibles, sont particulièrement vulnérables. Les opérations de maintien de la paix devraient contribuer à la protection de la population civile contre les atteintes aux droits de la personne humaine, mues par le conflit, y compris la violence sexuelle.

Cette observation générale est à souligner. Nous devons non seulement mettre l'accent sur les risques liés aux opérations de maintien de la paix, mais aussi sur le potentiel positif des soldats de la paix. À condition qu'il reçoive une formation adéquate, le personnel des opérations de maintien de la paix peut devenir un facteur de changement important des collectivités locales.

Les taux d'infection VIH parmi le personnel militaire sont souvent plus élevés que parmi la population civile. Cela doit être pris en considération dans les situations d'après guerre, lorsque les soldats rentrent chez eux. Sinon, nous risquons de voir s'accélérer la propagation du VIH/sida.

Les programmes de démobilisation appuyés par la Banque mondiale, actuellement en cours en Éthiopie et en Érythrée, doivent accorder la plus grande importance aux mesures visant à réduire ses risques. Les soldats, une fois démobilisés, ne devraient pas s'engager dans une autre bataille – celle contre le VIH/sida.

Grâce à des initiatives visant à assurer le suivi de la résolution 1308 (2000) par l'ensemble du système des Nations Unies, l'ONUSIDA a fait preuve de vigueur et d'initiative. Il a été chargé d'élaborer un plan d'action global pour répondre au problème du VIH/sida dans les situations de conflit. La Norvège a décidé de verser une contribution de 10 millions de couronnes norvégiennes – soit 1,2 millions de dollars environ – pour soutenir les activités de l'ONUSIDA dans ce domaine, en plus de notre contribution ordinaire à l'ONUSIDA. La donation répond à notre volonté de doubler les ressources affectées aux activités multilatérales contre le VIH/sida dans le cadre de notre budget 2001, qui passent de 7,5 millions à 15 millions environ.

Nous savons bien que l'argent ne suffit pas. Il faut une direction et un engagement fermes. Nous devons trouver des façons neuves et plus efficaces de travailler ensemble. Nous devons autonomiser les femmes et les filles pour les rendre moins vulnérables. Nous devons faire en sorte que les hommes participent plus activement pour enrayer l'épidémie. Nous devons promouvoir la responsabilité individuelle et forger des alliances larges. Le Conseil de sécurité – comme pour toutes les questions touchant à la sécurité collective – devrait nous montrer la voie.

La lutte contre le sida fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. C'est une lutte pour l'éducation, pour l'information et pour l'expansion du

système de santé. C'est une lutte en faveur de la prévention, des soins, de l'accès à des médicaments abordables et de la mise au point de vaccins. Elle doit être menée sur tous les fronts pour réussir.

Il y a un mois, j'ai rencontré à Addis-Abeba le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Salim A. Salim. Il décrit la lutte contre le sida ainsi : « C'est la guerre ». Je suis tout à fait d'accord.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Il y a juste un an, en janvier dernier, durant la présidence du Conseil de sécurité par les États-Unis, la question du VIH/sida a été introduite pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil. L'Ambassadeur Holbrooke a pris une initiative d'avant-garde et de grande portée en établissant la nécessité de débattre, au sein de cette instance, des menaces inédites à la paix et à la sécurité internationales. Nous savons les difficultés qu'il a rencontrées initialement, vu le caractère novateur de son initiative. Mais son opiniâtreté et son argumentation l'ont emporté. Au cours des délibérations qui ont suivi, nous avons compris toute l'utilité du débat du Conseil et de l'action entreprise pour la communauté internationale dans son ensemble. Il est donc approprié – comme vous l'avez dit, Monsieur le Président – que nous discutons de la question du VIH/sida au Conseil, avec la participation de l'Ambassadeur Holbrooke, en son dernier jour de mandat.

Dans la résolution 1308 (2000) du Conseil, nous avons souligné que la pandémie du VIH/sida, si elle n'est pas enrayée, pourrait mettre en danger la stabilité et la sécurité. Au moment où les ramifications de l'ONUSIDA atteignent la trame de la société, ses répercussions socioéconomiques à long terme sont sinistres. Vu l'universalité du fléau, ses effets sur la paix et la sécurité sont inquiétants.

L'Afrique est la plus touchée, mais aucune région n'est à l'abri. Le sida a la capacité de faire tache d'huile, surtout dans certaines parties du monde en développement, si nous échouons dans nos efforts pour le contenir de manière holistique. Le VIH cause le sida, mais ce sont les facteurs sociaux, notamment la pauvreté, qui sont une force majeure dans sa propagation. Les comportements – nourris par l'ignorance, l'information erronée et la condamnation sociale – ont favorisé une maladie si répandue qu'elle a fait des millions de morts parmi les chefs de famille et fait des orphelins de leurs enfants. Elle menace de détruire les économies de pays fortement touchés et d'anéantir une

génération de jeunes gens. Les pays en développement détiennent déjà 90 % de ses victimes.

Nous avons eu l'occasion de discuter de la gravité de la menace au cours de nos séances de janvier et juillet. Le lien particulier entre la pauvreté et le sida est apparu nettement. Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, le docteur Peter Piot, est présent aujourd'hui pour un troisième échange fructueux avec le Conseil. Avant de citer ses paroles, je voudrais le remercier de la déclaration importante qu'il a faite aujourd'hui. Maintenant je le cite : « Le sida engendre la pauvreté, le sida aggrave la pauvreté et le sida rend plus difficile la sortie de la pauvreté ». Le sida et la pauvreté fonctionnent ensemble dans une alliance désastreuse et destructrice.

Le défi est peut-être énorme, mais l'humanité n'est pas restée silencieuse ni inactive. La lutte contre le VIH/sida est peut-être difficile et prolongée, mais nous ne l'avons pas abandonnée. Nombre de dirigeants, pendant le Sommet du Millénaire, ont évoqué l'effroyable dévastation et les terribles pertes en vies humaines que le sida a causés aux peuples, et ils se sont engagés à agir fermement. Le fléau se propage peut-être, mais il y a de nombreux exemples de succès où une épidémie explosive a été maîtrisée. C'est encourageant.

Un nouveau rapport publié par six institutions de l'Organisation des Nations Unies en décembre dernier souligne qu'« une pandémie du sida n'est pas inévitable ». Quelque 3 millions de personnes sont mortes en 2000, mais le rapport avance des arguments contre une acceptation du caractère inévitable d'une aggravation du scénario du sida. Les succès rencontrés dans 20 pays différents, connaissant des situations économiques, sociales et géographiques très diverses, montrent à quel point des stratégies efficaces peuvent réduire les taux d'infection du sida.

Nous pensons qu'un certain nombre d'éléments doivent être en mis en œuvre avec sérieux pour étendre ce succès dans le monde.

Premièrement, les efforts mondiaux en cours doivent être renforcés. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida prévue pour juin prochain devrait forger un nouveau partenariat mondial pour notre lutte contre le VIH/sida.

Deuxièmement, notre approche doit être holistique et multisectorielle. Le sida n'est pas seulement un

problème de santé. Ses effets touchent toutes les couches de la société. Il faut une réponse combinée, comportant tous les aspects d'une planification sociale, éducative, économique et relative à l'aide sociale.

Troisièmement, on doit former des partenariats nouveaux et durables réunissant les acteurs clés. Ceux-ci incluent le secteur public et le secteur privé, ainsi que les communautés. Quatrièmement, la communauté scientifique devrait recevoir un plein appui pour accélérer ses travaux afin de développer des vaccins efficaces. Cinquièmement, un traitement efficace doit être mis à la disposition des personnes affectées, à un coût abordable pour les sociétés touchées.

Enfin, et c'est le plus important, des ressources adéquates doivent être dégagées pour combattre l'épidémie, pour élaborer des mesures préventives et pour atténuer le tort déjà causé.

Nous aurons une occasion de constituer une formidable alliance contre l'épidémie, par le biais de notre détermination et notre action collectives lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale. Notre séance du Conseil, aujourd'hui, donnera sans aucun doute au monde un puissant signal de soutien et montrera notre détermination de lutter ensemble contre un ennemi commun de l'humanité.

Dans chaque résolution de maintien de la paix adoptée par le Conseil, il y a maintenant une mention de la nécessité de former les soldats de la paix au VIH/sida. Le Bangladesh, en tant que grand pays fournisseur de contingents, a intégré dans la préparation de nos troupes de maintien de la paix une formation pratique et des activités de sensibilisation. Dans ce contexte, le Bangladesh reconnaît également les mesures de grande envergure prises par le Secrétariat de l'ONU et, en particulier, par le Département des opérations de la paix pour appliquer efficacement les mesures du Conseil. Nous apprécions énormément la déclaration que le Secrétaire général adjoint Guéhenno a faite au début de notre réunion.

Pour finir, je rends hommage à l'Ambassadeur Richard Holbrooke, dont la vision et la persévérance ont revigoré l'ONU dans sa lutte contre une des plus grandes menaces que l'humanité affronte actuellement. On se souviendra de l'élan qu'il a donné à notre combat contre le VIH/sida comme un des legs les plus durables de la période où il a été notre collègue et ami à l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui est le dernier jour de l'Ambassadeur Holbrooke dans sa fonction de représentant des États-Unis à l'ONU. Je voudrais l'applaudir, en ma qualité de représentant du Bangladesh auprès des Nations Unies ainsi qu'en mon nom personnel, pour les contributions brillantes et substantielles qu'il a apportées pendant la courte période durant laquelle il a été en poste à l'ONU. Nous nous rappellerons de sa vision, de ses initiatives louables et de son autorité remarquable longtemps après son départ et après le remarquable discours d'adieu qu'il nous a fait aujourd'hui. Vous nous manquez, Richard!

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour avoir convoqué cette importante réunion. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et à M. Peter Piot, Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, pour leurs exposés exhaustifs et édifiants.

Un an est déjà passé depuis la première réunion du Conseil de sécurité consacrée à la question de l'épidémie mondiale du VIH/sida. C'était pour nous une lueur d'espoir et un premier pas concret sur la voie de la reconnaissance de l'importance de la menace que fait peser cette maladie sur la sécurité humaine et de ses effets dévastateurs dans tous les domaines.

Le Conseil de sécurité a, par la suite, adopté la résolution 1308 (2000) dans laquelle il s'est déclaré vivement préoccupé par l'ampleur de la pandémie et en particulier de la gravité de la crise en Afrique. Cette résolution vise à intensifier la lutte contre le sida et demande aux pays d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies à long terme pour repousser la maladie. Elle souligne également l'importance de la formation et de la prévention au sein du personnel de maintien de la paix.

La gravité et l'urgence de la situation, notamment en Afrique, ont amené la communauté internationale à faire de la lutte contre cette pandémie une priorité. En effet, lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont renouvelé leurs engagements pour lutter contre le sida et se sont fixé, à cette occasion, des objectifs tendant à faire reculer la progression du virus. L'Assemblée générale a, pour sa part, décidé de convoquer une session extraordinaire pour examiner cette question sous tous ses aspects.

Ma délégation note que bien que des étapes aussi importantes aient été franchies au cours de l'année passée, nous ne pouvons qu'exprimer notre vive inquiétude face à l'évolution de la situation. Les nouveaux cas d'infection pour l'an 2000 se chiffrent à 5,3 millions de personnes, avec 3,8 millions rien qu'en Afrique subsaharienne. La triste réalité nous renseigne que malgré tous les efforts déployés à ce jour, le virus continue de faire des ravages un peu partout dans le monde. Nous sommes persuadés de la nécessité pour la communauté internationale de mobiliser davantage de ressources afin de faire face à la propagation de cette pandémie.

C'est dans cet esprit que nous soulignons l'importance de l'engagement de toutes les parties afin d'unir leurs efforts et de consacrer leurs énergies en vue de contenir cette situation alarmante. La solidarité internationale demeure la seule option viable au vu de la complexité du problème et des dangers qu'il engendre. Par ailleurs, nous réaffirmons notre conviction que l'humanité dans son ensemble doit bénéficier des progrès accomplis dans le domaine de la recherche médicale. Nous jugeons inacceptable qu'une partie de l'humanité se voit nier le droit d'accès aux médicaments.

L'une des priorités de la communauté internationale est, en effet, de faire en sorte que les médicaments en quantités suffisantes et à des prix accessibles soient à la disposition des pays du Sud. Nous sommes convaincus que cette idée devrait constituer le fondement de tout partenariat international pour la lutte contre le sida.

L'Afrique demeure le continent le plus touché par cette maladie. Elle abrite 70 % des adultes et 80 % des enfants infectés par le VIH/sida dans le monde. Un peu plus de 25 des 36 millions de personnes atteintes du virus vivent en Afrique subsaharienne. Cette situation devient intolérable. Elle occasionne de nouveaux conflits, dévaste des communautés entières et réduit des décennies d'efforts de développement. Les retombées de cette maladie n'ont épargné aucun secteur de la vie et continuent de rendre la réalité encore plus complexe. Il est évident, aujourd'hui plus que jamais, que dans l'attente d'un vaccin qui protégerait tout être humain de l'infection du VIH/sida, l'accès au traitement demeure la priorité à laquelle devraient souscrire toutes les parties.

Le rôle du personnel en uniforme et des forces de maintien de la paix dans la prévention de la propagation du virus est très important. Nous saluons, à cet égard, les efforts du Département des opérations de maintien de la paix d'ONUSIDA dans la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité et nous les encourageons à continuer leurs efforts.

L'utilisation de matériel pédagogique en vue de sensibiliser le personnel du maintien de la paix, la formation des formateurs, le module de formation médicale ainsi que l'organisation de séminaires ciblés sont autant d'actions positives entreprises par le Département des opérations de maintien la paix à ce sujet.

Toutes ces actions contribuent à responsabiliser le personnel en uniforme et à le préparer à jouer un rôle important dans la lutte contre le virus. Toutefois, nous estimons que le Département des opérations de maintien de la paix ne pourrait assumer pleinement ses responsabilités que s'il est doté de moyens adéquats pour accomplir sa mission. C'est pour cette raison que nous jugeons utile de renforcer les moyens financiers et humains de ce Département.

Monsieur le Président, avant de terminer, je voudrais me joindre à vous et à aux collègues qui m'ont précédé pour rendre un vibrant hommage à notre ami l'Ambassadeur Richard Holbrooke pour avoir introduit avec courage la question du sida à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer au service des Nations Unies. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir initié un débat sur une question qui touche de près tous les pays, et particulièrement ceux du continent africain. En cette dernière journée de son mandat, je m'adresse à lui pour lui dire tout simplement thank you, Richard.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous nous faites honneur en restant des nôtres pendant toute cette semaine et je vous remercie de présider ce débat important. Je tiens également à saluer la présence parmi nous aujourd'hui de la Ministre norvégienne du développement international.

Ma délégation est extrêmement reconnaissante au Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno et au Directeur exécutif Peter Piot pour les déclarations détaillées, exhaustives et fort intéressantes qu'ils ont faites ce matin. J'y reviendrai dans un moment. Mais je tiens en particulier à remercier l'Ambassadeur Holbrooke d'avoir inauguré la pratique du débat sur le

VIH/sida au Conseil de sécurité il y a un an. Cette séance était sans précédent et certains ont douté de son bien-fondé. Mais, avec le recul, il apparaît clairement que cela a lancé un processus qui a contribué à rompre le silence mondial sur une menace immédiate et répandue qui pèse sur l'humanité. Nous avons bien progressé depuis et c'est l'un des résultats, parmi beaucoup d'autres, qu'il lègue au Conseil et aux Nations Unies. C'est pourquoi je tiens à reconnaître, à l'occasion de sa dernière séance au Conseil de sécurité, les réalisations remarquables de ses 17 mois parmi nous.

Non seulement M. Holbrooke nous a amenés à voir sous un jour différent les États-Unis et leur relation avec l'ONU et nous a amenés à faire dans ce contexte des choses dont nous ne nous pensions pas capables, mais il nous a amenés à réfléchir d'une autre manière aux questions elles-mêmes. Dans nos occupations à l'ONU, nous manquons souvent d'intensité politique et il en a apporté ici une énorme dose. Je le remercie de sa contribution galvanisante et de son amitié ainsi que de la capacité de dirigeant dont il a fait preuve pour élever les Nations Unies à un niveau supérieur.

Il y a un autre hommage que je souhaiterais rendre dans ce contexte, et il s'adresse à son équipe de la Mission des États-Unis auprès de l'ONU. Ces 17 derniers mois ils sont allés à bonne école. Ils ont aidé et assisté la naissance de tout un agglomérat d'initiatives, déclarations, ordres, contrordres, crises et véritables solides succès. Ils méritent que nous les remercions pour le rôle qu'ils ont joué dans la contribution extraordinaire apportée par les États-Unis aux Nations Unies et pour avoir permis aux Nations Unies de conserver leur santé mentale, en laissant sans aucun doute un peu de la leur au passage.

La Suède fera plus tard une déclaration au nom de l'Union européenne à laquelle s'associe le Royaume-Uni. En plus des efforts déployés par l'Union européenne, le Royaume-Uni fournit d'importantes ressources nouvelles au plan international et au niveau des Nations Unies pour affronter l'épidémie du VIH/sida. Tout récemment, 38 millions de dollars ont été versés au Fonds des Nations Unies pour la population pour contribuer à prévenir un manque critique de préservatifs dans les pays en développement. Nous saluons les efforts semblables engagés par d'autres pays et nous exhortons ceux qui n'ont pas encore revu le niveau de leurs contributions à le faire en toute priorité. Nous devons faire ensemble ce qui est possible afin de met-

tre au point et faire adopter des vaccins et des traitements et faciliter la vie des victimes du VIH/sida. Mais il est extrêmement important de prévenir de nouvelles infections si l'on veut ralentir la propagation du VIH/sida et limiter ses coûts humains et ses coûts en matière de développement.

La propagation massive et rapide du VIH/sida n'est pas simplement un problème de santé. C'est un problème de développement humain, un problème d'équité et d'égalité et une menace considérable pour la paix et la sécurité internationales. Elle appelle donc une réponse coordonnée des organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. Le VIH/sida réduit à néant les acquis du développement en détruisant les structures familiales, en empêchant les adultes de gagner leur vie et en laissant les enfants exposés et vulnérables. En réduisant à néant les acquis du développement et en créant des environnements dans lesquels les tensions politiques et ethniques peuvent s'aggraver, le VIH/sida peut contribuer à la prolifération des conflits armés. Et, inversement, il apparaît de plus en plus clairement que les conditions de sécurité ont une incidence directe sur la propagation du VIH/sida et que les conflits et les troubles civils peuvent augmenter la vulnérabilité face au VIH/sida, en particulier pour les femmes et les enfants. Les conséquences ne sont nulle part plus répandues ni plus dévastatrices qu'en Afrique, où 21 millions de personnes vivent chaque jour avec le VIH/sida et où les quatre cinquièmes de tous les décès dus au VIH/sida ont été enregistrés.

L'étendue du problème du VIH/sida exige une action efficace et réelle de la part de la communauté internationale. Mais surtout, elle exige une réponse cohérente. Nous avons tous participé à l'effort fait par le système des Nations Unies pour amener les intervenants économiques, sociaux, politiques et militaires à agir ensemble pour présenter une démarche plus coordonnée et plus cohérente face à ce conflit. Le VIH/sida, qui est à la fois cause et conséquence des conflits, ainsi qu'une tragédie humaine et une tragédie sur le plan du développement, nécessite et mérite un effort semblable.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni salue les efforts faits par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour établir un cadre de coopération et donner une impulsion à la réponse de l'ONU face au VIH/sida. Peter Piot a réalisé un travail véritablement excellent au cours de l'année écoulée pour assurer le suivi de la résolution 1308

(2000) du Conseil de sécurité et je me félicite du rapport qu'il nous a présenté ce matin. Nous soutenons l'élaboration par ONUSIDA d'un plan stratégique au niveau du système des Nations Unies dans la résolution 1308 (2000) sur l'importance de sensibiliser au VIH le personnel chargé du maintien de la paix. Le Conseil de sécurité a montré qu'il était disposé à soutenir une approche conjointe des Nations Unies face au VIH/sida. Il est légitime que nous soyons préoccupés par le bien-être des troupes qui sont déployées et par celui des populations civiles dont la vulnérabilité face au risque d'infection augmente sensiblement en cas de conflit ou d'instabilité. Nous nous félicitons de cette résolution et de la résolution qui lui a fait suite, la résolution 1325 (2000), concernant l'importance d'activités de sensibilisation au VIH/sida à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile ainsi que du personnel de maintien de la paix, ce qui est également essentiel pour la protection des femmes touchées par les conflits armés.

Le Royaume-Uni est heureux de collaborer avec l'ONUSIDA à l'élaboration de propositions concrètes pour les forces de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres effectifs en uniforme. Nous nous félicitons aussi vivement de l'attention que le Département des opérations de maintien de la paix porte à cette question, comme le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, l'a clairement indiqué ce matin. L'accord sur un cadre de coopération, conclu entre l'ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix, est une mesure très importante, et nous félicitons les deux équipes de l'avoir prise et d'avoir créé un groupe d'experts de haut niveau sur le dépistage du VIH chez les soldats de la paix.

Un an après l'initiative engagée par l'Ambassadeur Holbrooke, nous avons fait un certain progrès, mais il y a encore beaucoup à faire. L'année 2001 sera importante pour les efforts faits à l'échelle mondiale en vue d'endiguer l'épidémie de VIH/sida. À l'extérieur de ce Conseil, l'Assemblée générale tiendra une session extraordinaire sur le VIH/sida en juin, ce qui offrira l'occasion de centrer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'intensifier encore davantage les efforts et d'accroître les engagements politiques et financiers pour faire face à cette épidémie. Il est crucial que la session extraordinaire de l'Assemblée générale donne lieu au niveau des pays à une action accrue et accélérée visant à s'attaquer au VIH/sida dans tous les secteurs, accordant une atten-

tion particulière à la prévention et à une réaction internationale coordonnée et cohérente. Il est également capital que notre travail, ici au Conseil, dans les fonds et programmes, au sein du Conseil économique et social et des institutions spécialisées, contribue de façon positive et efficace à ce processus. Décidons ensemble, aujourd'hui au Conseil, d'intégrer le VIH/sida dans tous nos travaux pertinents ayant trait à la paix et à la sécurité internationales, en particulier en Afrique, et d'insister pour obtenir des résultats positifs.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Il y a un an, sous la présidence des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a pris une mesure sans précédent en reconnaissant la menace que la pandémie du VIH/sida représentait pour la paix et la sécurité en Afrique, dans la mesure où elle créait une grave crise de développement qui menaçait la croissance et la prospérité futures des pays touchés et réduisait à néant des décennies d'acquis sociaux et économiques obtenus au prix de nombreux efforts.

En juillet 2000, le Conseil est allé plus loin en adoptant une résolution historique. La résolution 1308 (2000) était centrée sur les effets potentiellement dévastateurs du VIH/sida pour la santé du personnel international de maintien de la paix, y compris le personnel de soutien, et sur les mesures à prendre pour les protéger. Dans cette résolution, le Conseil a reconnu également l'importance d'une action internationale coordonnée face à la pandémie du VIH/sida, et le fait que cette pandémie était exacerbée par les conditions de violence et d'instabilité, qui augmentent le risque d'exposition à la maladie en raison de vastes mouvements de population, d'une incertitude généralisée quant à la situation et des possibilités limitées d'accès aux soins médicaux. Dans la résolution, le Conseil a également exprimé son vif intérêt pour la poursuite des discussions entre les organismes des Nations Unies compétents, les États Membres, l'industrie et les autres organisations concernées en vue de progresser, notamment, dans les domaines de l'accès au traitement et aux soins, ainsi que dans celui de la prévention.

C'est dans ce contexte que la délégation jamaïcaine exprime sa reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et au Directeur général du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le docteur Peter Piot, de leurs rapports complets sur l'action entreprise depuis juillet dernier. Dans leurs observations, ils ont évoqué le partenariat

nécessaire pour transformer en agents du changement, les hommes et les femmes qui servent la cause de la paix dans le monde, dans des situations hostiles et conflictuelles.

Nous savons que dans des situations de conflit, le VIH/sida se propage sans discrimination auprès des femmes, des enfants, des travailleurs humanitaires, des soldats de la paix, des soldats et des rebelles. Le cycle de la pandémie ne peut être rompu que si la communauté mondiale agit de concert.

Le docteur Piot nous a rappelés qu'aucune région du monde n'est à l'abri des conséquences du VIH/sida. À mesure qu'il continue à provoquer un grand nombre de décès, le sida a des effets néfastes sur le tissu de toutes les sociétés. Il détruit la productivité et réduit considérablement l'espérance de vie. Ce faisant, il exacerbe la pauvreté, marginalise les enfants et en fait des orphelins qui se joignent aux recrues, ce qui favorise la violence et même les conflits armés.

Dans ce contexte, permettez-moi de remercier le Gouvernement norvégien pour le soutien financier que le Ministre du développement international a annoncé aujourd'hui au Conseil, et pour le plan d'action complet qui sera élaboré par l'ONUSIDA et traitera des moyens de faire face au VIH/sida dans les situations de conflit.

En réponse aux effets potentiellement dévastateurs de l'épidémie, les chefs de gouvernement des Caraïbes ont pris plusieurs mesures pour élaborer les mécanismes appropriés en vue de réagir à la crise. Un certain nombre de réunions régionales ont été tenues, et des efforts collectifs multisectoriels ont été déployés en coopération avec l'ONUSIDA. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer, au nom des chefs de gouvernement, notre appréciation au docteur Piot et à l'ONUSIDA pour l'assistance que nous avons reçue.

Ces efforts ont reposé sur le point de vue fermement ancré selon lequel la question du VIH/sida ne peut être convenablement traitée que dans un cadre intégré et de manière holistique et globale. En ce sens, les efforts du Conseil de sécurité doivent servir de complément aux activités du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, des fonds et programmes de l'ONU, des institutions spécialisées et des institutions de Bretton Woods.

Il est clair que la communauté internationale a intensifié ses efforts pour limiter la propagation de

cette épidémie. L'attention que le Conseil de sécurité a accordé au VIH/sida a, comme l'a dit le docteur Piot, permis d'accroître l'importance de cette question sur l'ordre du jour international, et peut donner un élan crucial en vue de mobiliser encore davantage la communauté internationale.

La résolution 1308 (2000) a ouvert la voie à l'élaboration de mécanismes clairs pour s'attaquer à la question du VIH/sida dans le cadre du maintien de la paix internationale. Le rôle important que les pays fournisseurs de contingents sont appelés à jouer dans la mise en oeuvre des dispositions de la résolution déterminera, dans une large mesure, le succès que nous obtiendrons dans le domaine de la protection non seulement des civils qui continuent à faire face à des conflits armés, mais également des personnes qui oeuvrent dans les opérations de maintien de la paix.

Il y a quelques jours, sous votre présidence, le Conseil a débattu de l'importance qu'il y avait de renforcer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents. Il ne fait aucun doute que la question du sida est l'un des domaines critiques dans lequel la coopération avec les pays fournisseurs de contingents est indispensable. Des initiatives opportunes et constructives à tous les niveaux – y compris au plan national et international, et à celui de l'Organisation des Nations Unies – constitueront les mesures les plus efficaces.

À cet égard, nous prenons note des activités qui ont déjà été entreprises par le Département des opérations de maintien de la paix – telles qu'elles nous ont été décrites aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint – en vue de sensibiliser les soldats de la paix et, notamment, le personnel de soutien. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Département des opérations de la paix, en collaboration avec l'ONUSIDA, pour former les soldats de la paix dans le domaine de la prévention du VIH/sida, et nous notons l'importance du renforcement des exercices d'orientation préalables au déploiement. Nous sommes conscients du défi que représentent ces activités, et nous sommes encouragés par la rapidité avec laquelle des mesures ont été prises. Nous devons souligner à cet égard le rôle crucial joué par le Département des opérations de maintien de la paix pour assurer l'élaboration de politiques générales adéquates concernant les comportements acceptables relativement au VIH/sida, et nous notons la contribution importante apportée par les États intéressés.

Les résultats obtenus grâce à la collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix et l'ONUSIDA nous rappellent l'importance d'une coopération accrue entre toutes les institutions et tous les organismes compétents. Rien ne peut remplacer l'établissement de partenariats forts et un engagement mondial d'accroître la coordination et d'intensifier les efforts nationaux et internationaux.

Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont fait des progrès importants sur la question du sida. L'on se rappellera que, durant le Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont exprimé leur volonté d'enrayer et de contrer la propagation du VIH/sida d'ici à 2015. La tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin de cette année pour traiter du problème du VIH/sida donnera à la communauté internationale l'occasion de traiter de la question de façon plus exhaustive et il faut y voir la possibilité de fixer des objectifs pour l'avenir. Nous devons consolider les progrès déjà accomplis et concevoir des approches nouvelles et novatrices et des stratégies à long terme. Nous encourageons ceux qui le peuvent à maintenir leur assistance aux pays en développement afin d'aider les gouvernements de tous les pays à mettre en oeuvre des programmes efficaces pour lutter contre la propagation de cette maladie.

Le Partenariat international contre le sida en Afrique est une initiative salubre qui devrait être imitée dans d'autres parties du monde.

Nous continuons également d'affirmer que la communauté internationale doit s'inspirer des expériences et leçons des pays qui ont réussi à circonscrire la maladie. Nous devons faire disparaître la honte de la maladie par des programmes d'éducation publique expliquant comment elle est transmise et modifiant les comportements dangereux. Nous devons fournir des moyens de dépistage, en particulier pour les femmes nubiles. Nous devons agir énergiquement pour trouver des vaccins, tout en réduisant les coûts des remèdes et des traitements, et en les rendant accessibles. Nous devons fournir un soutien économique et social, en particulier à ceux rendus orphelins par la maladie. J'espère que c'est une question qui sera également traitée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, en septembre.

Le débat d'aujourd'hui montre qu'un partenariat mondial est nécessaire si l'on ne veut pas que le monde perde des générations futures du fait du VIH/sida.

Je voudrais, en conclusion, me joindre à vous, Monsieur le Président, et aux collègues qui sont déjà intervenus pour remercier l'Ambassadeur Richard Holbrooke de son autorité et de sa ténacité dans le traitement de cette question et d'autres problèmes à l'ordre du jour du Conseil, en cherchant à améliorer les relations entre les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation lui souhaite plein succès dans ses futures tâches.

M. Levitte (France) : La France s'associe par avance à la déclaration que l'Ambassadeur de Suède, Président en exercice de l'Union européenne, va prononcer plus tard dans notre débat au nom de l'Union européenne.

Je voudrais néanmoins, au nom de la France, remercier Jean-Marie Guéhenno ainsi que le docteur Piot de leurs interventions. Je voudrais également les remercier de leur action. La France s'inscrit parmi les délégations qui reconnaissent les progrès accomplis, et qui les saluent et nous avons entendu ce moment l'annonce de nouveaux progrès. Gratitude leur est adressée pour cette avancée. D'autres progrès sont nécessaires, chacun le reconnaît, mais saluons ceux qui ont déjà été accomplis.

Nous sommes confrontés à la plus grave menace d'épidémie pesant sur l'humanité depuis probablement le Moyen-âge. Cette menace, au-delà de ses effets sur la santé de populations entières, a provoqué le recul du développement et des menaces sur la stabilité et la sécurité de pays entiers – plus même, de régions entières. Des progrès trop lents dans la recherche, la mise au point de médicaments ont permis néanmoins de bloquer le progrès de l'épidémie, notamment dans les pays du Nord.

Et donc, aujourd'hui, le principal problème auquel nous sommes confrontés est le suivant : les malades par millions, par dizaines de millions, sont essentiellement au Sud. Les médicaments, désormais disponibles pour sauver des millions de vies, sont essentiellement au Nord. Et dans ce divorce, il y a quelque chose d'inacceptable, de moralement inacceptable. Le devoir de la communauté internationale est d'apporter une réponse à cette situation qui veut qu'aujourd'hui, les malades soient essentiellement au Sud et les médicaments, les remèdes, essentiellement au Nord. Comment faire ?

Lors du premier débat qu'à l'initiative de l'Ambassadeur Holbrooke, le Conseil de sécurité a te-

nu, il y a un an, sur ce dossier majeur, la France a fait une proposition de tenue d'une réunion internationale consacrée à l'accès aux traitements : une conférence internationale qui associerait les donateurs, les bénéficiaires, l'industrie pharmaceutique et naturellement, les associations de patients. L'objet de cette réunion sera de trouver des solutions durables au problème de la prise en charge globale des malades dans les pays en développement, au moyen de projets concrets et d'accords de partenariat précis en faveur de ces millions de malades qui, aujourd'hui, n'ont rien pour les aider à survivre.

Pour la France, cette réunion internationale devrait constituer l'une des conclusions opérationnelles de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le sida. La réunion internationale, que la France propose, se tiendra les 30 novembre et 1er décembre de cette année, le deuxième comité de pilotage pour préparer cette réunion internationale, se tiendra à Genève dès le 24 janvier.

Je tiens à remercier le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) mais aussi Mme Brundtland, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour leur aide constante dans la préparation de cette réunion. Et je voudrais émettre un vœu : que cette première année du nouveau millénaire soit marquée enfin par la traduction de nos paroles en actes pour sauver des millions et des millions de vies en sursis aujourd'hui dans les pays en développement. La France ne ménagera aucun effort dans la poursuite de cet objectif.

Monsieur le Président, permettez-moi d'introduire à ce stade de nos débats un point d'ordre. Vous avez su admirablement trouver les mots pour dire la gratitude que nous éprouvons tous à l'égard de l'Ambassadeur Richard Holbrooke. Les autres orateurs, qui m'ont précédé dans ce débat, ont dit chacun avec leurs mots, mais tous avec beaucoup d'émotion et d'amitié, notre reconnaissance à l'égard d'un ambassadeur tout à fait exceptionnel.

Nous sommes ici dans un organe qui a une tradition qui est celle d'adopter des résolutions, et il me semble que devant l'importance de l'événement et devant l'urgence du calendrier – puisque nous sommes aujourd'hui dans la dernière journée, à vrai dire dans la dernière session à laquelle notre ami Richard Holbrooke participe –, je voudrais demander l'indulgence

de ce Conseil et la vôtre, Monsieur le Président, pour proposer à l'adoption immédiate de notre Conseil, en oubliant pour une fois la sacro-sainte règle des 24 heures, un projet de résolution que je vais maintenant vous lire, et je vais le lire en anglais. Les membres du Conseil en ont eu discrètement connaissance et je lance un appel à l'Ambassadeur Richard Holbrooke pour que, pour une fois, il n'utilise pas son droit de veto.

Voici le texte de ce projet de résolution.

(*l'orateur parle en anglais*)

« *Le Conseil de sécurité,*

Reconnaissant la contribution exceptionnelle qu'a apportée l'Ambassadeur Richard Holbrooke aux Nations Unies et à l'amélioration des relations entre les États-Unis d'Amérique et l'Organisation des Nations Unies en 17 mois à peine,

Soulignant l'importance cruciale de ces relations pour les deux parties,

Se féliciterait vivement que soit prise une décision tendant à maintenir dans son poste actuel l'Ambassadeur Holbrooke pour les quatre ans à venir. »

(*l'orateur parle en français*)

Je sou mets ce texte de résolution à notre Conseil et je vous rends la parole.

Le Président (*parle en anglais*) : Est-ce que l'Ambassadeur Holbrooke souhaite prendre la parole ?

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Vous avez devant vous de nouvelles preuves qui montrent pourquoi les relations bilatérales entre les États-Unis et la France sont si difficiles. Je suis profondément touché mais, conformément à mes instructions, je devrais exercer le droit de veto.

Je suis très touché, Jean-David, par votre amitié et votre générosité et, ainsi, bien sûr, par tous mes collègues qui sont déjà intervenus, et que je voudrais tous remercier infiniment.

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution ne peut être adopté à cause du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je crois savoir que M. Holbrooke aimerait prononcer quelques paroles avant que la réunion ne soit suspendue.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Si je me trouvais dans l'impossibilité de vous rejoindre cet après-midi, je voudrais d'ores et déjà remercier tous les pays qui ont pris la parole jusqu'à présent – la Norvège, le Bangladesh, la Tunisie, le Royaume-Uni, la Jamaïque, la France – et je sais que la Colombie, l'Irlande, l'Ukraine et Maurice doivent encore prendre la parole, ainsi que des orateurs non membres du Conseil.

Je suis profondément touché. J'espère que le Sous-Secrétaire général et le docteur Piot comprendront que mes observations – même s'ils ne sont pas nécessairement d'accord avec tous leurs aspects – visent à faire progresser la situation. Nous ne sommes pas là pour nous inquiéter à notre propos, mais pour aider les personnes affectées.

Je voudrais faire deux observations. La nature publique de cette réunion et par là même sa valeur – par opposition aux séances privées – ont été illustrées par les déclarations frappantes spectaculaires faites aujourd'hui : l'attention accordée à la question et le nouvel accord entre le Département des Opérations de maintien de la paix et ONUSIDA. J'espère que nous serons ainsi au seuil d'une nouvelle ère de coopération étroite. Je le répète – tout particulièrement en présence des pays non membres du Conseil de sécurité –, un tel débat devrait toujours être mené en public, pour que le monde connaisse nos préoccupations et que d'autres pays puissent y participer.

Deuxièmement, une fois de plus à titre personnel, je voudrais dire que c'était un honneur pour moi que de participer à ce débat. Je suis très touché par l'appui qui m'a été témoigné. Il ne me reste que peu de mots à dire, sinon remercier mes amis autour de la table et mes collègues qui sont assis sur les sièges rouges.

Lorsque je quitterai la mission à midi demain, elle sera dans les mains d'une très bonne équipe. Je suis particulièrement heureux que le Secrétaire d'État désigné, Powell, ait demandé à l'Ambassadeur Cunningham de continuer d'assurer ses fonctions de Représentant permanent adjoint et qu'il ait déjà déclaré qu'il tenait à avoir des relations de travail directes avec M. Cunningham, en attendant la nomination de mon successeur. Et, à mon avis, tout ce que vous avez dit en hommage à mes efforts ne s'adressait pas seulement à moi, mais à toute une équipe. R. P. Eddy, que vous connaissez tous, a travaillé inlassablement sur cette question et mérite tous nos remerciements. Il a travaillé

en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA, ainsi qu'avec d'autres présents dans cette salle.

Toute mon équipe a été formidable. L'Ambassadeur Soderberg restera ici quelque temps, et on a demandé à l'Ambassadrice King de rester jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé, ce qui pourrait ne pas être immédiat. Nous avons tous beaucoup de chance qu'elle ait accepté. Je voulais souligner que, même si la résolution proposée par l'Ambassadeur Levitte allait être rejetée par mon Gouvernement, je puis l'assurer

ainsi que ses collègues, que la délégation américaine continuera d'être dirigée avec compétence par l'Ambassadeur Cunningham.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les représentants de la France et des États-Unis de leurs observations.

Il reste encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur la liste. J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la réunion et de la reprendre à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 10.